

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. VIII.

No. 46.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 15 NOVEMBRE 1877

## Décisions judiciaires concernant les journaux

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau-de-poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement ; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau-de-poste.

3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau-de-poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une prescription et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

## SOMMAIRE

Echos, par A. G.—Discours prononcés à la Convention de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa.—Choses et autres.—Une fille laide (suite).—Les prisons de Paris, sous la Commune (suite).—Les femmes instruites.—Le dernier tremblement de terre.—Faits divers.—Prix du marché de détail à Montréal.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES: Mountin Mills. Baie de Quinté ; La guerre d'Orient : Assaut de la redoute de Grivitzka, Plevna, par les Roumains ; Le voyage du Gouverneur-général à Manitoba : Vues de Winnipeg ; La mère est malade, d'après le tableau de Chierchi.

## ECHOS

Le général Grant a été très fêté en France. C'est à Paris et Versailles qu'il a voulu terminer sa tournée officielle en Europe. Il a été l'objet de démonstrations enthousiastes à Paris, comme à Londres, à Bruxelles, à Berlin, etc. A distance, on reste épaté devant un spectacle de cette nature. Quel titre a donc le général Grant aux hommages de l'Europe ? Il faut croire qu'on n'est pas moins dupe du clinquant là-bas qu'en Amérique. Il paraît que M. Grant est maintenant rassasié de réceptions. En pacha repu, il a déclaré son intention de renoncer à cette vie enchantée, pour continuer sa promenade *in-cognita*. C'est très-honnête de sa part. S'il a plus d'esprit qu'on ne lui en a jamais supposé de ce côté de l'Atlantique, il a dû se moquer, *in petto*, des adulations de ces bons Parisiens à l'adresse d'un homme qui sympathisait ouvertement, en 1870, avec les ennemis de la France. Quel peuple spirituel que le peuple français ! L'ami, le partisan de la Prusse, l'ex-président qui applaudissait, il y a quelques années, aux exploits de Guillaume et de Bismark, a été reçu et acclamé par tout le monde officiel français ! Qu'on a donc de l'esprit en France !

Il y a eu, lundi, le 5 novembre, une réception brillante à l'évêché de Montréal. Son Excellence Mgr. Conroy, Délégué Apostolique, assistait à cette réunion. Sa Grandeur Mgr. Fabre fit, avec sa grâce accoutumée, les honneurs du salon épiscopal. Parmi les visiteurs, on remarquait plusieurs personnalités importantes de notre monde littéraire et politique, entre autres l'hon. M. Chauveau, que Montréal

est heureux d'avoir enlevé à Québec ; l'hon. M. Trudel, MM. Cherrier, Jetté, Desjardins, etc., et, parmi les ecclésiastiques, le Rév. M. Hamel, de l'Université-Laval, M. l'abbé Verreau, M. l'abbé Sorin, du Séminaire, etc. Plusieurs de nos concitoyens protestants étaient aussi présents.

Ces réceptions du premier lundi du mois, au palais épiscopal, voient ainsi réunie, d'ordinaire, une société appartenant à la meilleure classe de la population. C'est une innovation excellente due à Mgr. Fabre, et qui ne tardera pas, probablement, à être imitée ailleurs.

L'attention du monde entier se porte en ce moment vers le parlement de Versailles, dont la session s'est ouverte la semaine dernière. La situation est embrouillée, et ce n'est pas le télégraphe qui l'éclaircira pour les lecteurs américains. Voici les principales nouvelles transmises par le câble depuis le 5 novembre.

Le ministère envoya sa démission au maréchal MacMahon. Celui-ci appela M. Pouyer-Quertier pour former un nouveau cabinet. M. Pouyer-Quertier échoua. Le Président rappela M. de Broglie, qui est encore en charge présentement.

Il est évident que le camp ministériel est dans le désarroi. L'Univers, qui avait soutenu le gouvernement pendant les élections, le renie aujourd'hui, et conseille aux catholiques de l'abandonner. Comment se terminera cette crise ? MacMahon fera-t-il un coup-d'Etat ?

L'enquête devant la Commission des Pêcheries, à Halifax, ne se terminera pas, dit-on, avant un mois.

On annonce que le parlement de Québec se réunira le 15 décembre.

A. G.

## DISCOURS

PRONONCÉS A LA CONVENTION DE L'INSTITUT-CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA

Discours prononcé par l'hon. M. CHAUVÉAU :

Monsieur le Président de l'Institut,

Milord, Milady, Monseigneur, Mesdames et Messieurs,

Les grands hommes qui ont découvert et colonisé notre pays, comme autrefois César, ont fait l'histoire de leurs voyages, de leurs combats, de leurs conquêtes.

Comme le vainqueur des Gaules, Jacques Cartier et Champlain nous ont laissé leurs commentaires écrits dans le style simple, énergique et naïf de leurs époques respectives ; Jacques Cartier dans la langue de Rabelais, Champlain dans celle de Montaigne et de saint François-de-Sales.

Avec quel plaisir ne lit-on pas encore aujourd'hui ces glorieuses chroniques où se trouve en germe la future grandeur de notre pays, où brille l'aurore de cette partie de notre histoire que lord Elgin a si bien caractérisée en l'appelant l'âge héroïque du Canada !

Chacun des endroits devenus célèbres depuis où se livrèrent maints combats, où s'élevèrent aujourd'hui nos grandes villes, où ont existé ces nombreuses forteresses que la main du temps et l'incurie des hommes ont presque toutes détruites ; chacun de ces endroits a été décrit et comme marqué d'avance d'un sceau prophétique dans le récit des voyageurs, des guerriers, des missionnaires, qui ont été nos premiers écrivains, nos premiers historiens, et qui auraient pu mettre pour épigraphe à leurs livres : *Quorum pars magna fuit*.

Or il se trouve que Champlain, dans la relation du voyage qu'il eut la hardiesse de faire en 1613, c'est-à-dire il y a deux cent soixante-quatre an-

nées, jusqu'au *Lac des Allumettes* à la recherche de la grande mer du Nord, a parfaitement décrit l'endroit où s'élève aujourd'hui la capitale de la Confédération canadienne.

Rien n'y manque : ni la rivière qui vient du nord, ni celle qui vient du sud et qui à son entrée fait voir une chute d'eau admirable, et qui toutes deux se jettent dans la grande rivière à l'endroit où se trouvent un promontoire et une autre grande chute d'eau au bas d'une quantité de petites îles, chute qui, ajoute-t-il, "tombe avec une telle impétuosité qu'il s'y est causé par succession de temps un large et profond bassin, si bien que l'eau courant là dedans circulairement et au milieu y faisant de gros bouillons, a fait dire les sauvages l'appellent *Asticou*, qui veut dire *Chaudière*."

Puis il décrit la cérémonie que les sauvages se croyaient obligés de faire dans ce lieu, leurs chants, leurs danses au pied de la grande chute, le sacrifice qu'ils offraient au génie de cet endroit, dont la beauté, la majesté, la sublimité frappaient d'une superstitieuse terreur ces âmes incultes et naïves.

Longtemps, longtemps encore après Champlain, les échos de l'Ottawa ne répétèrent que le bruit de ses dangereux rapides, de ses chutes imposantes, que le cri de guerre de l'Indien, que les chants de nos hardis voyageurs.

Puis, après avoir porté sur ses eaux les riches dépouilles des animaux sauvages, ces fourrures que l'on échangeait contre l'eau-de-vie et les armes à feu, il porta bientôt et les chênes et les pins géants enlevés à nos forêts vierges.

Au commencement de notre siècle, à peu près deux cents ans après la première description de l'Ottawa donnée par Champlain, il n'y avait encore qu'une petite bourgade à l'endroit où devait s'élever Bytown.

Plus tard, une ville bien petite et bien modeste est fondée par l'homme entreprenant et intelligent à qui nous devons le canal du Rideau. Quelques marchands, quelques ouvriers, quelques soldats formaient la population à laquelle s'ajoutaient de temps à autre les troupes bruyantes de nos voyageurs et de nos forestiers.

Puis un jour la petite ville changea le nom de son fondateur pour celui du fleuve qui coule à ses pieds, et devint la capitale d'une bonne moitié de l'Amérique du Nord.

En adressant la parole aux membres de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa, il m'est impossible de ne pas songer qu'ils renouvellent aujourd'hui, dans une certaine mesure, la prise de possession qui fut faite il y a si longtemps, de ce promontoire, de ce site qui ne le cède en beauté qu'à un seul autre en Amérique, celui de la ville fondée par Champlain lui-même sur les bords du Saint-Laurent.

Non pas qu'aujourd'hui ce site, cette ville, ce vaste territoire doivent appartenir à eux seuls, non pas qu'ils doivent voir avec jalousie ceux d'une autre race, d'une autre langue, d'une autre religion qui, pénétrant presque de suite après la conquête dans l'intérieur du pays, y ont fondé cette grande et puissante province d'Ontario ; mais bien parce qu'au centre de la Confédération, sur les confins des deux provinces les plus importantes, il leur convient d'affirmer l'existence de la vitalité de leur nationalité, et parce qu'ils ne sauraient le faire d'une manière plus heureuse et plus inoffensive qu'en élevant ce nouveau sanctuaire aux lettres françaises sur la rive sud de l'Ottawa.

Déjà de nombreux monuments, églises, collèges, couvents, hôpitaux, écoles de toute sorte se sont groupés comme par enchantement autour des magnifiques édifices qui font l'orgueil de notre nouvelle Puissance ; déjà nos compatriotes ont pris dans le commerce, dans l'industrie, dans la politique de la nouvelle capitale, dans la colonisation des deux rives de l'Ottawa, une part importante ; ils consacrent aujourd'hui tous ces progrès, ils complètent leur organisation sociale en couronnant les travaux d'un groupe ardent, intelligent et persévérant de jeunes littérateurs, en réalisant ce qui était depuis si longtemps le rêve de leur ambition si noble et si désintéressée.

Permettez-moi de vous le dire, Messieurs de l'Institut, vos progrès ont étonné les autres sociétés littéraires qui ont répondu à votre appel, et qui sont venues assister à votre triomphe tout en vous enviant votre succès. Elles se demandent comment, avec si peu de ressources apparentes, avec tant d'obstacles à vaincre ; comment au milieu de tant d'autres préoccupations, de tant d'autres sujets de distraction, vous avez pu faire si bien et si vite un aussi grand travail.

La réponse est facile ; elle se trouve dans trois mots qui mériteraient bien d'être votre devise : Union, Dévouement, Persévérance.

L'union vous a permis de concentrer vos efforts, de les diriger vers un même but.

Que de chose du même genre ont été tentées ailleurs et qui n'ont point réussi ou qui, après avoir eu un commencement, un semblant de succès, sont tombées, ont disparu parce que l'on s'est divisé, parce que l'on a éparpillé ses forces, parce que l'on s'est défié les uns des autres, parce que l'on a cherché à aggraver les dissensions résultant des tendances de l'esprit humain qui ne sauraient en toutes choses être les mêmes ! N'est-ce pas assez, messieurs, que de revendiquer une même origine, que de parler une même langue, que de croire aux mêmes dogmes, que d'aimer de tout notre cœur une même noble et belle patrie, faut-il, parce que les uns auraient quelque préférence pour une école littéraire ou politique, d'autres pour une autre, se diviser et laisser incomplet le monument élevé au prix de tant de peines et de sacrifices ?

Pour vous tenir aussi unis, que de générosité mutuelle, que de délicates attentions, que d'ingénieuses précautions il a fallu que vous apportiez constamment les uns envers les autres ! Se ménager, se concilier, se combattre même sans se blesser, que cela est difficile, et cependant que cela est essentiel !

La condescendance, le bon vouloir réciproque, ce n'est rien en apparence : c'est tout en réalité.

Du reste, ce sujet est un de ceux sur lesquels il faut glisser et ne pas appuyer. Le silence, la discrétion sont les plus sûres garanties de la paix et de la concorde. Je me hâte donc de passer au second talisman qui a contribué à vos merveilleux succès.

Le dévouement ! Oh ! me dira-t-on, le dévouement envers les choses de l'art, de la science, de la littérature, cela est bien facile, cela va de soi-même pour peu que l'on ait l'esprit bien fait et le cœur bien placé. Qu'y a-t-il de plus fascinateur que l'éloquence et la poésie ? de plus enivrant que la musique, de plus absorbant que les sciences morales et politiques, de plus intéressant que les recherches historiques ou scientifiques ?

Cela est vrai, messieurs, une fois que l'on s'y est livré. La chose, pour un grand nombre d'entre vous, paraît heureusement toute naturelle.

Mais regardez autour de vous, écoutez les bruits qui s'élèvent de toutes parts. Écoutez, vous le pouvez maintenant sans danger, écoutez un instant les voix impérieuses et tumultueuses, qui poussent tant de gens soit vers les labeurs asservissants de la cupidité, soit vers l'amour effréné des jouissances grossières, et dites-moi s'il n'y a pas quelque mérite à passer la tête haute et le cœur libre entre ces deux écueils de la société moderne ?

N'y a-t-il pas à notre époque et sur notre continent comme un culte de la fortune, comme une réprobation dédaigneuse de tout ce qui ne rapporte pas un profit matériel immédiat ?

Et pour le fouler aux pieds ce culte, pour la braver cette réprobation froide et pour bien dire silencieuse, pour consacrer, malgré cela, des heures et des journées à la culture purement littéraire, philosophique ou artistique de son intelligence ; pour tenter de propager ces goûts autour de soi, eh ! bien, il faut du dévouement !

Ceux-là le savent, à qui l'on a souvent jeté avec dédain le titre de rêveur ! Ceux-là le savent qui, voulant le progrès intellectuel, ont souvent entendu demander autour d'eux : A quoi tout cela sert-il ? Qu'est-ce que cela rapporte ?

Messieurs, vous le savez sans doute vous-mêmes, vous avez dû trouver des résistances, prêcher bien des incrédules, triompher de bien des hésitations avant d'en arriver où vous êtes aujourd'hui.

Vous étiez peu nombreux dans le principe ; vous aviez peu de ressources ; en cela peut-être a été le secret de votre force. Chacun de vous s'est dit que de toute nécessité, la valeur devait suppléer au nombre, que ce n'était qu'en multipliant ses efforts qu'il atteindrait le but commun.

Vous vous êtes dit qu'il y avait dans une œuvre humble en apparence, d'une utilité douteuse aux yeux de quelques-uns, un grand résultat à obtenir ; qu'il y avait à conquérir dans la capitale du Canada, sur les confins d'une autre province, un poste d'honneur pour notre race et notre langue.

Notre langue, messieurs, ah ! que de fois, depuis plus d'un siècle, a-t-on prédit qu'elle allait disparaître ! Que de fois on a voulu la perdre ! Que de fois on nous a invités à l'abandonner, à la dédaigner pour une autre langue dont on ne nous vantait point l'incontestable beauté, mais que l'on nous présentait comme plus utile au

point de vue de l'unique affaire qu'il y ait au monde, l'acquisition de la fortune !

Eh bien, à cela il n'y avait qu'une réponse à faire, c'était celle du philosophe à qui l'on niait le mouvement et qui le prouvait en marchant.

Vous avez su parler et écrire votre langue de manière à la faire aimer et admirer d'un grand nombre de ceux qui vous entouraient. Vous avez su faire reconnaître en vous par delà les mers les co-héritiers de la gloire littéraire du dix-septième siècle, et si l'on vous reproche quelque chose, c'est de n'avoir point ajouté à l'héritage paternel les embellissements d'un goût douteux qui quelquefois le déparent ailleurs.

Et, avec cela, un grand nombre d'entre vous ont suivi la moitié du conseil qu'on leur donnait. Ils n'ont pas oublié ni dédaigné le français, mais ils ont appris l'anglais.

Ils ont cru que parler les deux langues par excellence du monde moderne, n'était pour personne un signe d'infériorité. Ils ont cru qu'à leur service ces deux puissants instruments de civilisation, qu'être libre de puiser dans ces deux grands trésors de la science et de la littérature, ce n'était tout au plus que l'embaras de trop grandes richesses.

Ils se sont dit : si un trop grand nombre de nos co-sujets d'origine britannique dédaignent notre langue, et, ayant tant d'excellentes occasions de l'apprendre, ils aiment mieux ne pas la savoir, alors, tant pis pour eux ! Pour nous, sachons affirmer les droits de notre nationalité ; pour les conserver, faisons même de généreux sacrifices de vanité ou d'influence personnelle ; mais soyons en mesure de pouvoir revendiquer au besoin nos privilèges de sujets britanniques dans la langue de l'empire.

C'est ce qu'ont fait Papineau, Vallières, LaFontaine, Morin, Cartier, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus.

Et ils avaient de grands exemples sous les yeux. Ils n'ignoraient pas qu'un des hommes les plus illustres de la magistrature anglaise, qu'un des plus éloquents défenseurs, je dirai mieux, un des fondateurs des libertés constitutionnelles de l'empire, lord Brougham, était aussi fier de ses discours et de ses écrits en langue française que de ceux qu'il avait faits dans sa langue maternelle.

Lord Elgin, qui le premier, je crois, a lu le discours du trône dans les deux langues, et cela au moment où nous venions seulement de conquérir l'usage officiel du français, lord Elgin, en plus d'une occasion, a su être aussi éloquent dans la langue de Bossuet que dans celle de Shakespeare.

Mais vous-mêmes, messieurs, vous avez dans le haut patronage accordé à cette soirée, un autre exemple d'un homme d'état anglais qui sait apprécier la langue de vos pères. Vous n'ignorez pas, non plus, que l'auteur d'un livre charmant sur les régions polaires s'est fait gloire d'écrire une lettre gracieuse et sympathique à l'auteur de la traduction française de son ouvrage.

Du reste, les efforts que nous avons faits pour faire aimer notre langue, pour la populariser autour de nous, tout en montrant une juste appréciation de celle qui est de beaucoup la plus répandue dans la Confédération, ces efforts ont porté leurs fruits.

Un fait assez insignifiant peut-être en lui-même, mais dont les conséquences sont dignes de votre attention, vient de se produire.

Un touriste américain, qui, comme bien d'autres touristes, a pris les impressions d'autrui pour les siennes, vient de parler assez légèrement de nos institutions d'éducation, de notre état social, de notre littérature.

Il fut un temps où au moins une partie de la presse anglaise aurait reproduit avec plaisir ses remarques, qui ne s'adressaient évidemment qu'à la population française, et il s'en serait suivi une polémique désagréable entre les organes des deux nationalités.

Au lieu de cela, que voyons-nous ? Tandis que la presse anglaise, sans distinction de parti politique, a pris notre cause en mains, elle l'a fait avec vigueur, avec talent ; elle a montré autant d'indignation que si l'injustice eût été commise envers la partie de la population qu'elle représente.

Je ne connais rien qui puisse être d'un meilleur augure pour l'avenir de notre pays, rien qui prouve mieux qu'il y a aujourd'hui un peuple canadien animé d'un même esprit patriotique, malgré les diversités et les nuances qui ne feront que le rendre plus intéressant aux yeux des autres nations.

Et pourquoi en serait-il autrement ? Pourquoi ne formerions-nous pas un fonds commun des gloires de nos deux mères-patries ? Pourquoi ne pas vénérer ensemble les grands hommes de notre histoire ? Pourquoi séparerions-nous le nom de Baldwin de celui de LaFontaine, puisqu'ils ont été unis à l'époque de nos plus belles luttes politiques ? Pourquoi n'imiterions-nous point la généreuse pensée de lord Dalhousie qui, malgré ses torts envers nos hommes, au milieu des querelles dans lesquelles il s'était entraîné, conserva assez de grandeur d'âme pour élever un même monument aux deux héros qui ont scellé de leur sang les plus belles pages de notre histoire, et pour l'ornier d'une inscription sublime pleine d'enseignements pour la postérité canadienne ?

La Providence, qui a permis qu'il en fût ainsi, qui a permis que les deux derniers combats livrés entre les Anglais et les Français sous les murs de Québec, aient été l'un une victoire anglaise, l'autre une victoire française, la Providence qui a inspiré assez de justice, assez de sages prévisions de l'avenir aux hommes d'état anglais pour conserver notre autonomie, à nous-mêmes assez de courage, de dévouement et de

persévérance pour ne pas la laisser entamer, pour, au contraire, l'étendre et le développer, la Providence a certainement voulu qu'il y eût ici un peuple portant la double empreinte des deux nations auxquelles elle a depuis tant de siècles prodigué tant de bienfaits en retour de l'accomplissement de la sublime mission de civilisation chrétienne qui leur a été confiée dans le monde entier.

Pardon, messieurs, si de la sphère plus modeste de vos travaux et de vos efforts, je me laisse entraîner vers celle qui vous embrasse à la fois le passé et l'avenir de notre pays.

C'est un peu votre faute ; c'est l'idée du dévouement que vous avez montré pour cette jeune et utile institution, qui reporte mes pensées vers l'ensemble des généreux efforts qui doivent assurer la prospérité de notre jeune Puissance.

Ce dévouement, messieurs, par là même qu'il était si grand, était menacé d'un danger sérieux. Tout effort puissant laisse après lui une lassitude morale à laquelle il est difficile d'échapper. La vertu qui nous en fait triompher, c'est le troisième talisman que j'ai nommé, c'est la persévérance.

Hélas ! il ne faut point nous le dissimuler, si dans l'ensemble de ses luttes notre race se montre éminemment douée de cette vertu, il n'en est pas toujours ainsi dans le détail des entreprises particulières. Nous faisons preuve, sous ce rapport, d'un singulier mélange de constance et d'inconstance. Nous commençons bien des choses que nous n'achevons point, pour les recommencer sous une autre forme.

Il y a chez nous un amour de la lutte qui fait que nous luttons courageusement jusqu'au succès, mais que nous abandonnons quelquefois à elle-même la chose qui a su réussir. Il nous arrive de nous intéresser à quelqu'autre œuvre nouvelle qui vient faire concurrence à l'ancienne. C'est ainsi que nous multiplions inutilement les institutions, que nous divisons nos forces, et que nous en perdons la plus grande part.

En théorie chacun admet qu'il en est ainsi ; personne presque ne veut en convenir lorsqu'on en vient à la pratique.

Votre persévérance dans votre noble entreprise vous a conduits au succès, mais permettez-moi de vous le dire, vous touchez au moment critique où le plein développement étant obtenu, l'insouciance qui résulte d'une trop grande confiance peut tout compromettre.

Heureusement, messieurs, il vous reste encore plusieurs choses à faire pour compléter votre institution. Il vous reste surtout à agrandir votre bibliothèque, ce qui est pour une institution littéraire le véritable monument. Vous mettez dans cette autre entreprise, je n'en doute point, la même constance que vous avez mise à doter Ottawa de cette belle maison où vous avez convoqué un si grand nombre d'autres sociétés amies quoique rivales.

Tout vous engage à persévérer. La faveur que vous accordent les plus hautes autorités de l'Eglise et de l'Etat, la présence parmi vous de lord et lady Dufferin, celle de tant de hauts dignitaires, la complaisance avec laquelle tous les artistes d'Ottawa vous prêtent leur concours, les sourires encourageants de vos mères, de vos sœurs, de vos épouses, de vos amies, qui encombrent en ce moment votre salle, sont autant de gages que vous étudiez et développez sans cesse l'œuvre que vous avez entreprise.

Elle est une de ces œuvres de civilisation et de moralisation qui deviennent de plus en plus importantes à mesure que le matérialisme, que le positivisme nous envahissent. Elle consiste à réserver au moins un petit coin où à certaines heures l'esprit vient se rafraîchir au contact de l'art et de la poésie, où l'on puisse oublier les passions, les haines, les intérêts sordides qui nous environnent.

Il me semble qu'au sortir de ce petit sanctuaire, vous pourrez regarder avec plus de plaisir et avec un sentiment plus vif de sa beauté, cette grande nature qui nous entoure et que le père de notre patrie vit autrefois dans toute sa primitive splendeur.

Qui sait ? Peut-être aussi le vieux génie auquel sacrifiaient les sauvages, du temps de Champlain, réfugié dans quelque grotte profonde, ou planant la nuit sur les édifices de votre ville, chassé qu'il est par le mouvement de notre industrie, indigné de voir les deux grandes cataractes auxquelles il présidait envahies par nos impitoyables inventions, sourira-t-il en vous voyant lutter encore pour ce qui reste de poésie et d'idéal dans notre pauvre monde.

Dans tous les cas, des esprits plus puissants et plus réels que celui-là, les nobles patrons célestes que vous invoquez dans vos fêtes patriotiques et religieuses, vous encourageront, vous béniront, vous protégeront.

L'œuvre si bien commencée, non-seulement se maintiendra, mais elle deviendra le foyer, le centre d'autres institutions semblables, à mesure que notre race et notre langue se répandront sur les deux rives de l'Ottawa et de ses nombreux tributaires. Elle y conservera l'amour et le respect des grandes choses, le véritable patriotisme, cet esprit à la fois ferme et conciliant nécessaire au fonctionnement des glorieuses institutions au centre desquelles vous vous trouvez placés.

Discours de M. T. B. DESCARRAIS :

Monsieur le Président,

Monsieur,

Mesdames et Messieurs,

En prenant la parole devant cet auditoire où je vois le premier Pasteur de ce diocèse, des

personnages occupant des positions élevées dans l'ordre religieux, dans l'ordre civil, des dames et des citoyens éclairés amis de leur pays et des lettres, je me sens saisi d'une émotion inaccoutumée. D'un côté, la solennité de cette démonstration, la renommée que vous possédez déjà ; de l'autre, ma jeunesse, mon inexpérience dans l'art de la parole, la surprise de me voir tout à coup devant vous sans y avoir été préparé dès longtemps, me jettent dans une frayeur que je ne puis vaincre qu'à la pensée que vous voudrez bien moutre de la bienveillance à un jeune homme qui vient, de son côté, vous prouver, en prenant la parole devant vous, que la jeunesse n'est pas indifférente à vos travaux, et qu'elle est toute prête à seconder vos efforts pour faire progresser les lettres en ce pays.

Comptant donc sur votre indulgence, permettez-moi de vous soumettre les principaux moyens que je crois propres à développer la littérature nationale.

Lorsqu'on veut améliorer quelque terrain, il faut lui donner ce qui peut vraiment contribuer à son amélioration : il en est ainsi de l'intelligence humaine. Voulez-vous l'agrandir, l'ennoblir, la rapprocher de l'Être Suprême dont elle est une étincelle ? eh ! bien, étudiez-la, cultivez-la, accordez-lui une nourriture intellectuelle dont elle puisse tirer une sève fortifiante ; sachez distinguer entre ce qui peut lui faire du bien et ce qui peut lui faire tort ; que des conseils amis vous aident dans ce grand travail ; et bientôt, vous la verrez prendre son essor, comprendre la grandeur du vrai, la moralité du bon, et la sublimité du beau.

C'est ce résultat, messieurs, que vous cherchez en voulant développer l'intelligence humaine dans ses rapports avec notre patrie.

Si l'on veut, pour ce pays, une littérature qui puisse faire sa gloire, il faut l'appuyer sur une base solide ; ce fondement inébranlable, c'est celui sur laquelle sont éternelles toutes les grandes nations qui ont escaladé la montagne ardue sur le sommet de laquelle régnent le dieu qui distribue le génie, le talent, la renommée et la gloire ; c'est l'étude des anciens, l'étude de tous ces chefs-d'œuvre qui, en passant à travers les siècles, ont jeté leurs rayons lumineux dans le monde des intelligences. Il faut remonter à ces temps éloignés où l'art et la littérature n'étaient pas opposés, mais s'unissaient pour être l'expression du beau.

D'ailleurs, tout nous porte à recourir à ce moyen : la civilisation, pour ainsi parler, est le fruit des chefs-d'œuvre des anciens ; les grands orateurs, les poètes dignes de ce nom se sont inspirés aux chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, et à ces livres divins que des hommes saints ont écrits sous l'inspiration de Dieu lui-même.

Il faudrait donc, dans ce pays, que tous ceux qui ont déjà reçu une éducation classique et qui veulent se dévouer aux lettres, continuassent leurs études sur les anciens, et autant que possible dans les originaux grecs, latins et hébreux. Du grec et du latin est née notre langue : comment pourrions-nous nous vanter de la bien savoir si nous n'avons aucune connaissance de celles d'où elle tire son origine ?

Pourquoi ne se formerait-il pas des sociétés dont le but serait l'étude des anciens, la recherche des beautés renfermées dans leurs écrits immortels ? Sans doute, messieurs, les littératures anglaise, espagnole, allemande, française sont bien riches ; chacun le reconnaît ; mais elles ne suffisent pas à elles seules pour donner une éducation littéraire capable de dispenser de celle des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Si nos littérateurs se forment sur les anciens, ils seront certains de marcher sûrement dans les voies nouvelles qui leur sont ouvertes aujourd'hui.

Voilà mon premier moyen.

Mais, messieurs, ce n'est pas tout d'avoir le désir et la volonté d'étudier, il faut de plus des livres, des modèles, des documents pour soutenir ces études, les étendre, les appuyer de l'expérience du passé et des connaissances du présent : il faut donc des bibliothèques, mais des bibliothèques dignes de ce nom. N'est-il pas regrettable, messieurs, de voir de grandes villes, par exemple comme celle de Montréal, sans bibliothèque publique ? C'est plus que regrettable ! Hélas, la matière va-t-elle dominer l'intellect ! L'on pense, cependant, à faire des chemins de fer, des routes, à creuser des canaux, à bâtir des hôtels somptueux, à prodiguer l'argent pour le confier à la matière ; mais à l'esprit, on ne donne rien ou presque rien ! Ah ! on laisse l'intelligence faire son œuvre seule ; on la laisse se meurtrir et se déchirer aux broussailles et aux épines qu'elle rencontre à chaque pas, abandonnée comme elle l'est dans son pénible chemin ! Fait-on bien d'agir de la sorte ? Tout homme, ami de la patrie et des lettres, sait ce qu'il doit répondre à cette question.

Est-ce que l'encouragement donné aux lettres ne pourrait pas être plus grand de la part de ceux qui possèdent la fortune ? L'amour de l'argent doit-il régner seul ? Mais faisons cesser nos plaintes ; car une ère nouvelle va s'ouvrir pour la littérature en ce pays. Et pour conserver ce temps heureux, il faudrait commencer la fondation de bibliothèques publiques, et intéresser tout le pays à leur prospérité.

Il me semble que la chose irait à merveille. Pensez-vous que le patriotisme et l'amour de la renommée ne feraient pas valoir les bourses ? Aujourd'hui, les livres coûtent si peu ; de plus, les gouvernements feraient leurs cadeaux ; les corporations tiendraient à honneur de faire le leur ; les nations étrangères échangeaient des livres, des documents ; un personnage distingué passant au Canada ferait preuve de sa générosité et de son amour des lettres en faisant don de

quelques volumes, de quelques œuvres d'art. Et ainsi, messieurs, avec du temps et de la persévérance, le Canada posséderait des bibliothèques où ses enfants pourraient trouver de quoi augmenter leur science et échauffer leur patriotisme, ce qui les mettrait en état de produire ces chefs-d'œuvre qui font la gloire d'une nation en même temps qu'ils immortalisent leurs auteurs.

Tel est mon deuxième moyen.

Maintenant, messieurs, celui qui a beaucoup étudié aime, c'est naturel, à mettre au jour le fruit de ses études. Mais ce n'est pas tout de mettre des livres devant le public, il faut de plus que ces livres soient en tous points dignes du public et de la littérature. Il faut donc un tribunal, c'est-à-dire qu'il faut des juges dont la juridiction littéraire n'aura de limites que celles de leurs connaissances.

Je veux dire qu'il faut, dans notre pays, une critique impartiale, juste, éclairée, sévère, mais bienveillante. La critique manque presque complètement en Canada ; et, cependant, sans critique, il n'y a pas de littérature possible ; car, comme les génies ne se rencontrent pas communément, toute œuvre littéraire, dans son enfance, a besoin d'être plus ou moins remaniée. Si un auteur, ne pouvant apercevoir les défauts de son œuvre, n'entend autour de lui que des louanges exagérées l'élevant jusqu'aux nues, le proclamant plus grand que quiconque a écrit avant lui dans ce même genre ; ou si, pour quelques défauts qu'un sage conseil ferait de suite disparaître, un auteur se voit pris à partie, ridiculisé, bafoué, traité d'imbécille ; suivant le premier cas, cet auteur écrira, mais il écrira de pis en pis, ses ouvrages ne verront le jour que pour mourir ; dans le second cas, l'auteur le plus savant, brisant sa plume, s'écriera : "Si mon pays, pour récompense de mes études, n'a que du ridicule à jeter sur moi, il n'est pas digne que je travaille pour lui." Et un génie sera peut-être perdu pour les lettres et pour le pays.

Mais comment peut se faire la critique telle que je la voudrais ? Il faudrait un journal indépendant sous tous les rapports, rédigé par des hommes parfaitement indépendants, capables de donner à chacun ce qu'il mérite ; rédigé par des hommes compétents, reprenant sévèrement mais charitablement, louangeant aussi mais selon le mérite et avec justesse. Et, si l'on n'a pas moyen d'avoir un journal exclusivement littéraire, au moins que la critique se fasse dans les journaux en vogue ; mais si l'on veut qu'elle soit efficace, qu'elle soit exempte de cet esprit de parti qui voit tout noir d'un côté et tout blanc de l'autre.

Que l'on parvienne à avoir une bonne critique, et la littérature française en Canada sera sauvée.

C'est là mon troisième moyen.

Il m'en reste un quatrième sur lequel, messieurs, j'attire votre attention. Il peut paraître un peu intéressé de ma part ; cependant, je vous le soumets, croyant, en agissant de la sorte, travailler au bien de la littérature.

Pourquoi des dames, possédant le don de l'éducation et de la fortune, et amies de leur patrie, n'ouvriraient-elles pas, imitant en cela des dames illustres des autres pays, n'ouvriraient-elles pas, dis-je, leur salon aux hommes instruits dont le goût est déjà formé, et à la jeunesse respectable et studieuse ?

Nous aurions alors, comme en France, comme ailleurs, ce que l'on appelle des salons littéraires.

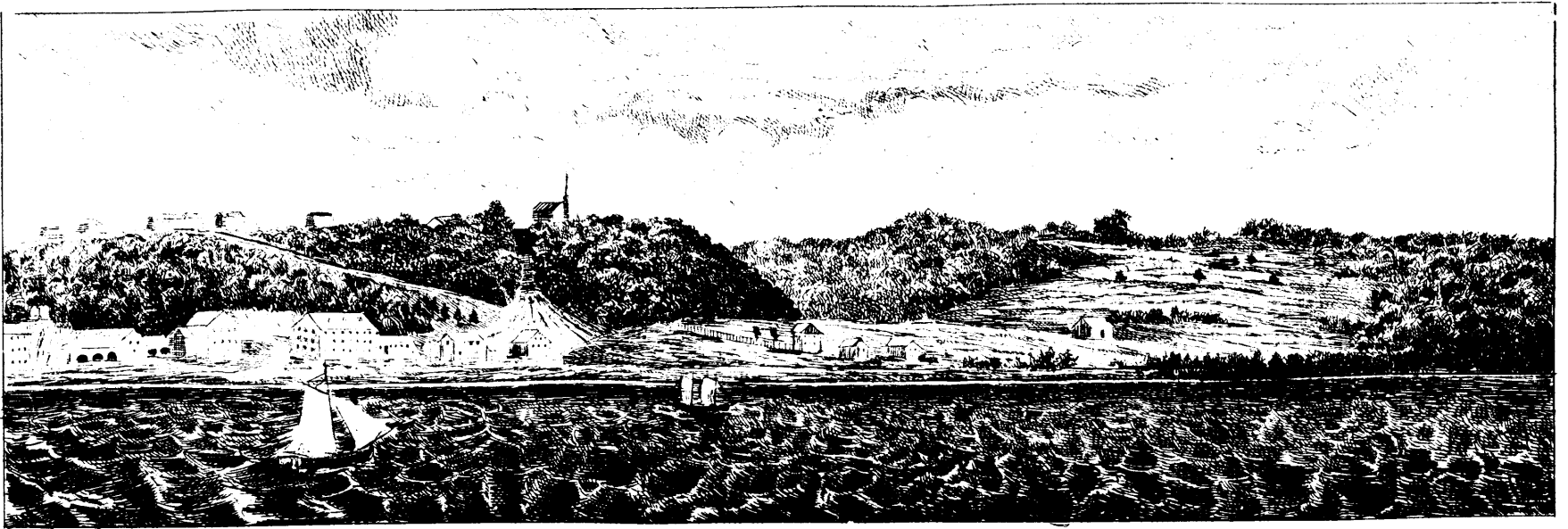
La dame de la maison serait, de droit, l'aimable présidente de ces réunions. L'on y verrait des dames, des demoiselles, des hommes de tous les âges, de tous les partis, de toutes les spécialités. Vous voyez déjà le résultat de ces soirées ! L'émulation naît de suite, les travaux sont communiqués, des conseils sont donnés, les timides sont encouragés, ceux qui font bien continuent avec assurance, les jeunes gens se font connaître dans la société, leur avancement est plus rapide, et leurs talents, mieux dirigés, deviennent plus efficaces, récompensés qu'ils le sont par l'encouragement qu'ils reçoivent.

La dame qui, la première, ouvrirait de telles soirées, verrait la renommée s'attacher à son nom, et tout en gagnant l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens, elle travaillerait à l'avancement des lettres et à la gloire de la patrie.

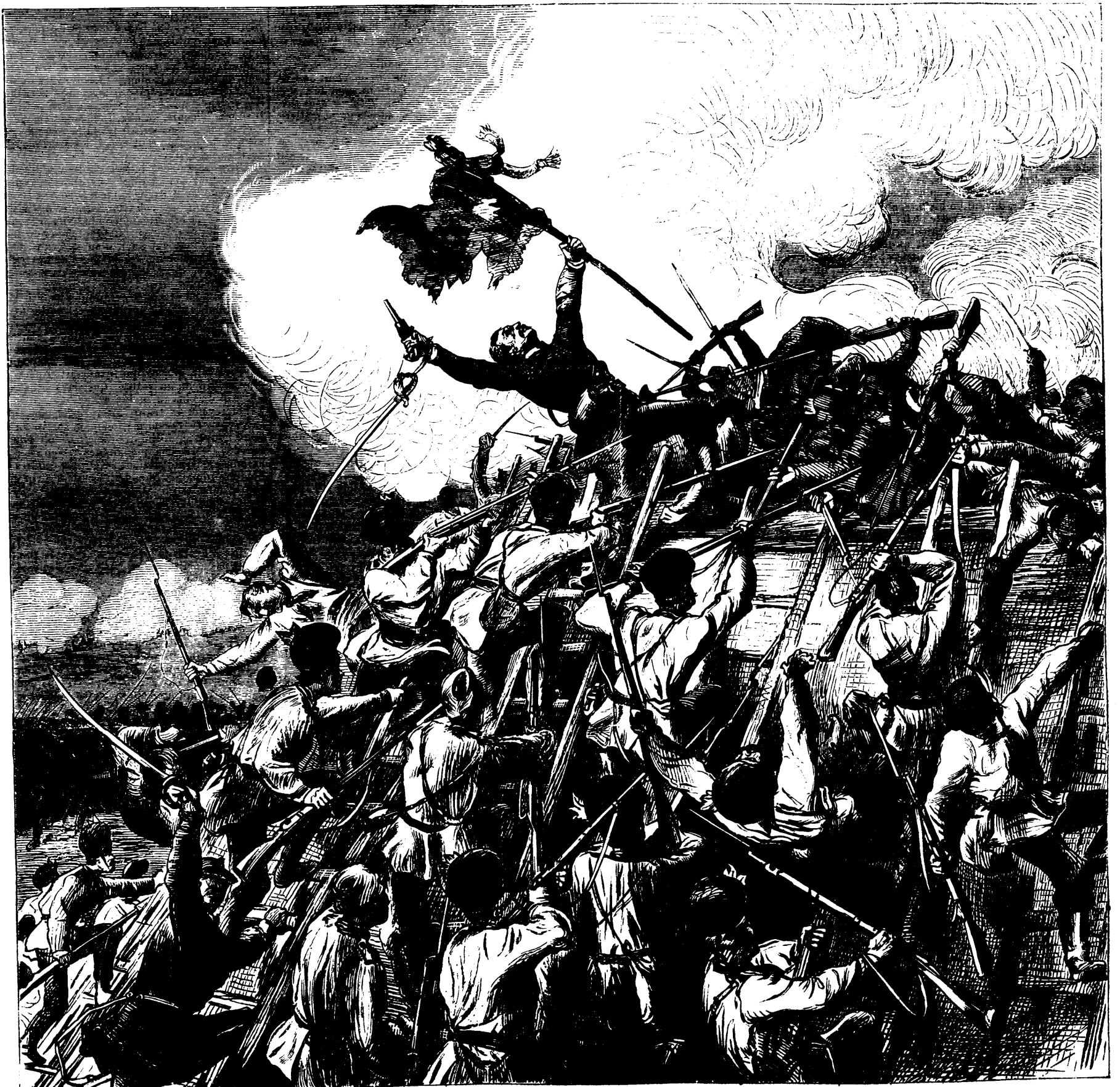
Je me bornerai, messieurs, à ne vous indiquer que ces quatre moyens que je considère comme capables de contribuer puissamment au développement de la littérature en ce pays. Sans doute qu'il y en a encore bien d'autres, mais je me borne à ces principaux qui sont : 1<sup>o</sup>. l'étude des anciens ; 2<sup>o</sup>. la formation de bibliothèques publiques ; 3<sup>o</sup>. la critique littéraire faite dans un ou plusieurs journaux ; 4<sup>o</sup>. l'ouverture de salons littéraires.

Si, messieurs, ces moyens sont mis à exécution, notre littérature prendra de l'importance de plus en plus ; elle finira par intéresser toutes les classes de la société ; le goût se formera, le niveau intellectuel s'élèvera ; la nation deviendra susceptible de ces enthousiasmes littéraires comme en ont vus l'Italie et la France ! et alors, le nom du Canada deviendra illustre et respecté ; il sera en Amérique ce qu'est la France en Europe.

Et c'est vous, messieurs, qui aurez contribué pour une large part à cette gloire de notre pays en cherchant comme vous le faites à développer la littérature nationale, et à faire connaître au monde tout ce qu'il y a de noble, de bon, de beau et de grand dans notre chère et bien-aimée patrie.



MOUNTAIN MILLS, BAIE DE QUINTÉ



LA GUERRE D'ORIENT—ASSAUT DE LA REDOUTE DE GRIVITZKA, PLEVNA, PAR LES ROUMAINS

Discours de M. SULTE sur "Nos archives :"

Voyant le temps s'écouler et le nombre de travaux que la Convention avait devant elle, et considérant que la délégation d'Ottawa, en bonne politesse, devait parler le moins possible, M. Benjamin Sulte dépose son discours écrit, et en fait, verbalement, un court résumé. Nous donnons le discours écrit :

Un seul point me semble avoir été omis dans les savants travaux de M. L.-P. Turcotte et de M. l'abbé Tanguay que vous venez d'entendre : je veux parler de l'indifférence qui règne, dans nos villes comme dans nos campagnes, au sujet de certaines parties des archives locales que l'on pourrait mettre au jour sans qu'il en coûte rien.

Si mince que soit cette idée, en apparence, elle produira d'heureux résultats si elle est adoptée. Puisque nous allons imprimer et répandre par tout le pays les paroles prononcées dans cette réunion, je crois devoir dire quelques mots à l'appui de mon idée, afin que chacun en juge, et surtout qu'elle soit reçue par ceux à qui elle s'adresse particulièrement, la classe instruite. Des huit ou dix questions que, pour la première fois au Canada, nous allons formuler aujourd'hui en programme, il y a tout lieu d'espérer que la plupart, sinon toutes, seront mises en opération. Mais quand ? Les plus pressées ou celles qui entraînent le moins de travail, d'abord, et ensuite les autres. Cela prendra quelque temps, comme tout effort humain. En attendant, il y a de l'espace pour se mouvoir, et il en restera même encore après l'exécution complète de notre programme. N'avons-nous pas, dans chaque localité, des prêtres, un notaire, des étudiants qui n'ont qu'un pas à faire pour se rendre utiles à la cause de l'histoire nationale et qui ne bougent point parce que l'habitude n'est pas prise de tourner ses regards de ce côté ? Chacun peut, cependant, mettre la main à l'œuvre. Celui-ci tirera des archives locales une liste des plus anciens noms d'habitants du lieu. Cet autre analysera les papiers de tous genres qui sont conservés dans les familles. Et puis, le tout sera imprimé vif dans le journal le plus voisin. Pas n'est besoin d'être savant en histoire, en archéologie, etc., pour accomplir cette tâche légère. Il suffit, à peu près, de savoir lire et écrire. Les journaux, qui pullulent à présent au milieu de notre population et qui ne savent pas toujours sur quoi se rabattre, seront bien aises de prêter leurs colonnes, sans compter que ces productions entrent dans le rôle que la plupart d'entre eux se donnent en s'intitulant organes de leurs localités respectives. Ces extraits, ces listes de noms, ces résumés de documents feront leur chemin dans notre monde. Les historiens s'en empareront et trouveront leur place dans l'histoire ; car je l'ai déjà dit, rien n'est inutile, rien n'est de trop dans nos archives les moins importantes.

La grande histoire du pays est très-avancée, et ceux qui travaillent à la perfectionner sont nécessairement des érudits ; mais il nous manque presque entièrement la chronique locale, dont le vide se fait de plus en plus sentir, vide que tant de personnes pourraient combler en donnant, çà et là, un moment d'aide. On peut faire des merveilles dans ce sens, mais qui s'en doute ? La plupart du temps on méprise ces vieux papiers devenus sans valeur, croit-on. Il nous faut ouvrir enfin les yeux là-dessus, et préparer en quelque sorte notre classe instruite au sentiment, à l'amour des sources de notre histoire. Voulez-vous que je vous cite un fait ? Il m'est personnel—mais vous savez que l'on n'est jamais plus éloquent que lorsque l'on parle de soi. J'ai voulu compiler les archives de ma ville natale en fouillant les différents greffes qui y dorment dans la poussière et l'oubli, et en priant les anciennes familles de me laisser voir leurs papiers. Plus de cent fois on m'a accueilli avec un sourire et en me disant : " Certes, vous êtes le bienvenu, mais vous ne trouverez rien qui vaille dans nos documents, " ce qui n'empêchait pas que, une fois les pièces ouvertes, nous y trouvions une foule de renseignements nécessaires à l'histoire de la ville. De visite en visite j'ai amassé quatre-vingt mille petites notes, dont la plupart, prises une par une, n'ont l'air de rien, mais qui toutes classifiées et groupées composent un journal complet qui couvre une période de deux siècles. Ce n'est pas de la science qu'il m'a fallu pour cela ; un peu de volonté, voilà tout. Tout le monde peut en faire autant, selon le volume des archives qui se rencontrent autour de nous. Ces bribes, ces miettes passent par les journaux ou y passeront, et d'autres pourront s'en servir. Elles sont sauvées de l'oubli, de la moisissure, du feu. Elles entrent dans le domaine de l'histoire, qui est leur place incontestable.

Les incendies, l'ignorance, l'humidité nous enlèvent, de jour en jour, quelques manuscrits rares et précieux. La liste de ceux qui ont été détruits de cette manière serait longue, hélas ! s'il était possible de la dresser. On ne se rend pas compte, dans le public, de l'importance des archives. L'indifférence, à cet égard, n'est pas seulement blâmable, elle est parfois criminelle. J'ai connu un bureau public, où, pendant des années, on s'est servi de feuilles d'anciens actes pour allumer le poêle. Ce ne doit pas être le seul cas de cette nature, si on en juge par l'unique cahier du *Journal des Sœurs* qui nous reste et qui a été découvert dans un fourneau. Il est si aisé à un imbécille qui a ces trésors sous la main de s'en " débarrasser, " comme disait le chef du bureau que je vous cite ! Ces paperasses sont si vieilles qu'à peine peut-on les lire. Qui est-ce qui va s'user les yeux à les défricher ? Ceux

qu'elles intéressaient sont morts de longtemps. Brûlons-les ; les épiciers n'en veulent même pas pour envelopper leurs marchandises.

Ainsi raisonnent des gens qui devraient être les premiers à comprendre la valeur des archives nationales. Comment le peuple ferait-il autrement, lorsque des hommes soi-disant instruits donnent un si déplorable exemple de renoncement aux choses d'autrefois ?

Ces pertes prennent des proportions énormes un jour d'incendie. Songeons au palais de justice de Québec, qui a brûlé, ces années dernières, et avec lui une partie des archives les plus précieuses du pays. La postérité nous reprochera d'avoir agi comme des barbares, en laissant perdre sous nos yeux des documents qui étaient notre héritage et le sien.

Une nation doit être fière de ses gloires du temps passé. Si elle ne l'est pas, il faut en conclure que le respect d'elle-même lui manque.

Un peuple doit aimer à étudier son histoire. S'il reste étranger à ce besoin, il n'a pas de patriotisme.

Un pays doit marcher vers l'avenir sans abandonner ses aïeux, ses travaux, ses conquêtes, ses souvenirs. Comme Enée sortant de Troie pour se créer une patrie, nous devons porter notre père Anchise, c'est-à-dire tout ce qui fut notre origine, tout ce qui est nous-même. La race qui conserve le culte du passé deviendra grande, et elle se maintiendra d'autant plus fermement que ses racines plongeront plus loin dans les âges écoulés.

Discours de M. le Dr. DIONNE, de Québec, en réponse au toast porté aux Sociétés-Sœurs :

M. le Président,

Messieurs,

Je vous remercie bien cordialement au nom du Cercle Catholique de Québec, que j'ai l'honneur de représenter en cette belle réunion, des vœux que vous formez pour sa prospérité et des succès que vous lui souhaitez. Votre gracieuse invitation, M. le Président, nous a fait un honneur que nous ne méritons guère ; car notre association, sans exclure toutefois la littérature de ses travaux, n'en fait pas une spécialité ; mais aussi, je puis certifier que le mérite littéraire est hautement apprécié, et comme preuve, je pourrais, au besoin, citer des noms de journalistes distingués et d'écrivains remarquables qui sont des nôtres.

Aussi, M. le Président, tous nos membres ont applaudi à l'idée patriotique que vous avez eue de rassembler dans notre belle capitale toutes les sociétés canadiennes qui travaillent, non-seulement au développement de la littérature, mais encore à l'accroissement de ce sentiment d'unité entre toutes, de ce *cor unum* qui réussit toujours à devenir une force.

La littérature a besoin de protection et de protecteurs ; et elle doit se protéger, si elle veut qu'on la protège : elle doit recueillir ses archives et en former un tout, pour les rendre accessibles à tous, et les sauvegarder de la destruction et même de l'oubli. Votre idée a donc été éminemment patriotique, messieurs, et je n'en veux d'autre preuve que la chaleureuse approbation que vous avez reçue de toutes les Sociétés-sœurs, et le plein succès qui a couronné nos travaux d'aujourd'hui.

Permettez-moi, M. le Président et messieurs, de vous remercier au nom de la Religion et de la Patrie. La Religion voit toujours d'un œil favorable ces belles Sociétés canadiennes-françaises qui n'ont d'autre but que l'avancement du peuple dans la voie du progrès et de la vérité sociale : du reste, toutes nos associations ont un double cachet de religiosité et de patriotisme : elles remplissent ce double but, même inconscientes, du moment qu'elles travaillent ensemble comme faisant partie d'une seule famille, pour se compter et se fortifier entre elles.

Merci, messieurs, pour cette santé qui s'adresse à nous qui formons peut-être la plus humble et la moins connue des Sociétés canadiennes-françaises, mais qui nous enorgueillissent grandement du succès de nos aînées, et nous leur souhaitons à toutes, et spécialement à l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa, prospérité et longue vie.

Discours de M. DE BONPART :

M. le Président, Messieurs,

Au nom de l'Union Catholique de Montréal, je vous remercie de l'invitation que vous lui avez adressée ; je vous remercie également de la distinction avec laquelle vous avez accueilli ses représentants.

Le but de l'Union Catholique, comme cette dénomination l'indique clairement, est d'allier dans ses travaux la religion avec la philosophie, l'histoire, la littérature, les beaux-arts, l'économie politique et sociale. Elle atteint sûrement et facilement ce but, guidée qu'elle est par la doctrine et par la science des Pères de l'illustre Compagnie de Jésus.

Le programme de l'Union Catholique, tout en subordonnant à la foi la raison et la science, embrasse l'étendue entière du vaste champ où se déploie l'intelligence humaine. La littérature et l'art de bien dire viennent en aide aux travaux de l'Union Catholique, mais ils n'en sont pas le principal objet. Bien penser, penser chrétiennement est toujours utile, toujours nécessaire ; bien parler n'est souvent qu'agréable. Cependant l'Union Catholique ne néglige ni négligera l'art de bien dire ; au contraire, elle l'apprécie et le cultive avec soin en vue de la

mettre au service des vérités catholiques, des saines notions de la morale, en un mot des principes fondamentaux de l'ordre social chrétien.

L'Union Catholique vit modestement ; elle n'essaye point d'étendre son influence en faisant appel à la curiosité que peuvent éveiller des discours frivoles ; elle cherche et trouve sa force dans des études sérieuses et dans des actes de foi, en d'autres termes elle s'affirme catholique avant tout. Je ne veux ni ne dois le cacher ici.

Sur le terrain de la religion unie aux œuvres de l'intelligence, l'Union Catholique sera toujours prête, n'en doutez pas, messieurs, à secondar les efforts que vous ferez non-seulement pour conserver, mais encore pour accroître le renom des Canadiens-français. Non moins que vous, l'Union Catholique a cette double tâche vivement à cœur ; elle saura, du moins je l'espère, vous en donner la preuve en conviant, un jour, l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa à une fête dans laquelle la littérature, la poésie, l'esprit et l'éloquence, réunis comme en ce moment, feront honneur aux Canadiens-français et à leur patrie.

Au nom de l'Union Catholique de Montréal, dont j'ai l'honneur d'être président, je vous remercie de nouveau, messieurs, de votre excellent accueil, et je porte la santé de votre Institut en exprimant le ferme espoir qu'il obtiendra tout le succès que méritent le dévouement de ses fondateurs et celui de ses membres actuels.

Mémoire sur la propriété littéraire lu par M. J. C. TACHÉ à la Convention tenue le 25 octobre 1877, dans la salle publique de l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa :

Les circonstances éloignent forcément de ce mémoire l'examen critique des opinions émises, en divers temps, sur l'important sujet de la propriété littéraire. Ce travail hâtif ne peut être autre chose qu'un exposé rapide de la matière, une mise en train de la question.

Si je ne savais quels sont les écarts dont est capable l'esprit humain, si je ne connaissais quelles fausses interprétations on peut donner à l'histoire, si j'ignorais que l'homme s'est étudié à douter de tout, à tout nier, je ne concevrais pas qu'on ait pu élever des objections contre le droit d'un auteur à la possession de ses œuvres, je ne comprendrais pas qu'on ait pu travestir les annales de l'humanité au point d'affirmer que l'antiquité et les temps antérieurs aux nôtres n'ont point admis ce genre de propriété.

La propriété littéraire, comme toutes les autres propriétés, est de droit naturel ; elle n'a donc pas pu ne pas être reconnue dès l'origine des temps.

Cette propriété a sa manière d'être propre ; dans la réglementation de l'exercice des droits du propriétaire, les usages, coutumes et lois ont varié avec les temps, les circonstances et les mœurs ; mais le principe n'en est pas moins resté l'objet du consentement unanime des peuples ; parce que, pour nier le principe sur lequel elle repose, il faut avoir laissé obscurcir en soi cette lumière qui éclaire tout homme venant au monde.

Soit que laissée, sans lettre, dans le trésor des idées premières de justice, soit que dévolue à l'interprétation prétoriale du magistrat, soit qu'inscrite dans le droit positif, qu'on l'ait qualifiée du nom de prérogative, du nom de privilège ou de tout autre nom, la notion de la propriété littéraire a toujours été maintenue de tout temps, sous une forme ou sous une autre.

Comme toutes les autres, la propriété littéraire a pour objet une chose extérieure à l'homme, laquelle s'ajoute à sa personne avec le droit d'user, de transmettre, d'altérer, de transformer et même de détruire ; soumise, du reste, aux charges et restrictions qu'impose l'existence nécessaire de la Société Religieuse et de la Société Civile.

Ce n'est pas l'idée qui fait la matière de la propriété littéraire ; l'idée n'est pas plus une propriété que la force physique n'est une propriété ; ce sont des attributs inégalement distribués aux hommes, moyennant lesquels, étant mis en travail, l'homme peut ou produire un livre ou conquérir un animal sauvage, qui eux, ce livre ou cet animal, deviennent la propriété de l'auteur ou du premier occupant.

Dans le domaine des livres, il en est de deux sortes dont les auteurs ne sont point propriétaires et dont le dépôt, la garde et l'interprétation sont donnés aux deux sociétés chargées de diriger les hommes vers leur fin prochaine et vers leur fin dernière ; on comprend de suite qu'il s'agit ici des livres de la loi ; des livres de la loi de Dieu confiés au Pontife, et des livres de la loi humaine confiés au Prince. La propriété de ces dépôts fait partie des biens de l'Eglise et des biens de l'Etat.

Il est encore une sorte de propriété littéraire dans laquelle l'Eglise et l'Etat ont des droits associés à ceux de l'auteur ; je veux parler de la part de contrôle, d'honneur et de profits qui s'appliquent aux œuvres d'un subordonné ou d'un fonctionnaire, entant que considéré dans l'exercice de sa charge ou de ses fonctions.

La propriété comporte trois sortes de droits, que j'appellerai respectivement droits de contrôle, droits honorifiques et droits mercenaires. Les droits que je nomme de contrôle, dans l'espèce, donnent à l'auteur le privilège d'altérer, de changer la forme ou le fonds de ses écrits, d'en retrancher, d'y ajouter, de les détruire, et réciproquement d'empêcher qu'on altère, change, retranche, ajoute ou détruise sans son consentement : sauf, bien entendu, la réserve des droits de censure disciplinaire que commandent

les intérêts de la Religion, de la Morale et de la Société.

Les droits que je dis honorifiques confèrent à l'auteur le respect, la considération, l'influence et autres avantages du même genre, selon son mérite.

Les droits mercenaires d'un auteur ne sont pas autres que ceux des travailleurs ordinaires : c'est le droit de retirer de son labeur le salaire qui convient, le droit de vivre de ses sueurs, en un mot.

J'ai dit que l'histoire témoigne de l'admission, de consentement universel, du droit de propriété littéraire ; un rapide coup d'œil jeté sur les annales du passé suffit à rendre palpable ce grand fait historique.

Dans les antiques sociétés de la Chaldée, de l'Egypte et de l'Inde, sociétés dont les immenses connaissances sont attestées par des monuments dont la grandeur et l'ordonnance nous étonnent, non-seulement les livres ou ce qui les représentait, mais le savoir, pour ainsi dire, était une propriété tenue en commun par des castes. De la propriété littéraire ainsi constituée, et réglementée avec un soin jaloux, les détenteurs retireraient considération, honneur, pouvoir et profits.

La forme la plus ancienne de l'exploitation de la propriété littéraire individuelle est celle de la récitation des œuvres de l'esprit. Le vieil Homère, type des rhapsodes récitateurs, allant de ville en ville et de palais en palais, réciter ses chants pour gagner sa vie, est la plus grande figure de ce genre. Ce mode d'exploitation des produits de l'intelligence sur les tréteaux de la cité antique et dans les demeures des grands, exploitation que, dans la vieillesse de l'auteur, terminait souvent la mendicité, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Les Bardes du Nord, les Troubadours, les Chanteurs et Conteurs populaires sont de la race d'Homère. Les lecteurs publics qui récitent leurs compositions à tant le cachet, descendent encore du vieux chantre d'Ilion ; bien que le genre, en eux, indépendamment de leur mérite personnel, ait perdu ce reflet de poésie que donnent, à tout ce qui les concerne, les sociétés primitives.

L'essor donné aux lettres, par les civilisations grecque et romaine, offrit aux auteurs, comme moyens de tirer partie de leurs œuvres, le patronage des princes, des ministres et des riches patriciens, et le patronage du public par la multiplication des copies. Ce fut alors que fleurirent dans tout leur éclat, d'un côté, la race des Mécènes, protecteurs des hommes de lettres, et de l'autre la classe des *bibliopoles* ou entrepreneurs de copies.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que rien de semblable n'ait existé avant les siècles de Périclès et d'Auguste. En pareille matière, rien n'est nouveau, l'homme est toujours le même, et quand on remonte à l'essence des choses et qu'on les examine dans toute leur simplicité, on s'aperçoit que ce qui paraissait différer le plus ne diffère, en réalité, que dans les accessoires et du plus au moins.

Voici venu le temps des invasions des barbares et de la transformation de la société en un ordre nouveau. L'Empire romain s'était constitué des débris des monarchies anciennes ; les nations modernes allaient surgir des cendres de l'empire romain. Dans le fracas de cette grande chute, dans les ruines qu'amoncelait cette lutte gigantesque, les monuments des lettres, confiés à de frêles parchemins, n'auraient pu survivre à des dévastations qui ne laissent que des vestiges de monuments faits de granit, si l'Eglise n'avait été là, avec son organisation, je ne dis pas admirable, car ce serait trop peu dire, puisqu'elle est divine.

Les ordres monastiques étaient fondés, et ce furent les moines qui devinrent les héritiers, les conservateurs et les continuateurs des œuvres littéraires du passé. Les couvents étaient alors ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'ils seront toujours, les asiles les plus sûrs de la science comme de la vertu. La propriété littéraire revoyait une situation, non pas semblable, mais analogue à celle des antiques sociétés : les communautés religieuses faisaient, à l'égard des lettres, gratuitement, à force d'abnégation et dans l'oubli du monde, ce qu'avaient fait les castes savantes de la Chaldée, de l'Egypte et de l'Inde.

Avec un peu de repos revint, aux peuples, le goût de la littérature, et, avec le travail d'un monde en reconstruction, le goût des sciences et des arts. Le métier de copiste reprit la reproduction des écrits anciens possédés par les monastères, en même temps que des œuvres nouvelles.

La propriété littéraire était non-seulement reconnue, mais elle était sérieusement protégée au moyen-âge ; nous en avons la preuve dans les chroniques du temps. Entre autres faits qu'on y trouve racontés, on y lit l'aventure d'un certain plagiaire qui, pour avoir usurpé le labeur et les œuvres d'un poète provençal, fut fustigé " *suivant la loi des Empereurs*, " dit le récit.

La fondation et la dotation des Universités vinrent prêter main-forte aux couvents pour multiplier les copies des livres anciens et récents ; ces corporations avaient des copistes à gages, et bientôt il y eut assez de bibliothèques publiques et de copies privées, pour rendre l'instruction accessible à ceux que la vocation poussait vers les lettres.

L'Occident devenu, non pas le seul, mais le principal foyer des sciences et des arts, vit enfin naître l'imprimerie.

Cet art, substitué à l'ancienne copie, fut d'abord de difficile et coûteuse pratique ; il eut besoin, comme tout ce qui est faible, des secours, du privilège et de la protection ; privilège et protection qui lui furent généreusement accordés. Je vous prie de remarquer que ces privilèges accordés aux imprimeurs-éditeurs n'étaient point

—comme quelques-uns l'ont prétendu—la négation des droits des auteurs ; au contraire, l'auteur, traitant avec son imprimeur, en était d'autant mieux payé que celui-ci était mieux garanti dans son exploitation. Qu'on en ait abusé en certains cas, je ne nie pas ; on abuse de tout ; mais les Rois, distributeurs de ces privilèges, savaient parfaitement ce qu'ils faisaient et le faisaient bien, s'appliquant à restreindre le privilège, dans les limites du besoin, sans le détruire. Qui n'admirerait le magnifique et clair langage de l'arrêt de 1777, dans lequel est résumée la pensée des précédentes ordonnances des Rois de France : "Sa Majesté a reconnu que le privilège en librairie est une grâce fondée en justice, et qui a pour objet, si elle est accordée à l'auteur, de récompenser son travail ; si elle est obtenue par un libraire, de lui assurer le remboursement de ses avances et l'indemnité de ses frais."

Enfin, nous voilà, de phase en phase, par la reconnaissance d'un principe aussi ancien que le monde, et sur lequel repose l'ordre dans la société temporelle, amenés en présence de nos lois modernes sur la propriété littéraire.

De nos jours, la propriété littéraire a, par le moyen des traités internationaux, conquis l'avantage d'admettre l'auteur à faire valoir ses droits aussi bien à l'étranger que dans les limites du pays dont il est régnicole. Je dis conquis l'avantage, parce que c'est à notre temps qu'est née la réglementation de ce droit par des traités.

Tout n'est point encore parfait, sous ce rapport, mais on peut dire qu'à l'exception du peuple des Etats-Unis toutes les nations civilisées sont entrées dans cette voie.

La raison alléguée par nos voisins, pour ne pas conclure de conventions à ce sujet, telle qu'exprimée dans les correspondances échangées avec le gouvernement anglais, est que la constitution de la République américaine ne confère au Président et au Congrès, en matière de droits d'auteurs (copyrights), que l'autorité de faire ce qui peut le plus sûrement et le plus avantageusement procurer l'instruction du peuple des Etats-Unis. Le corollaire de cette proposition est, que le peuple des Etats-Unis s'instruit à meilleur marché, en ne payant rien aux auteurs étrangers pour leur travail.

Je dois à la justice de dire que les grandes maisons de librairie et les éditeurs des grandes revues, mieux inspirés que la constitution ou ses interprètes (qui, à tout cas, n'ont ni l'une ni les autres le droit de nier la justice), font maintenant des traités avec les écrivains dont ils veulent reproduire les œuvres : cette concession, toutefois, n'a lieu qu'à la condition de fournir les épreuves, au fur et à mesure que l'ouvrage s'imprime à l'étranger.

A la suite de ce court exposé de l'histoire de la propriété littéraire, je vais faire un rapide examen des points principaux qui entrent dans une loi moderne sur la matière des droits d'auteurs. Je vous prie de garder en mémoire que la propriété artistique est soumise aux mêmes principes généraux que la propriété littéraire, et que tout ce que je dis de l'une s'applique, en somme et dans l'essence, à l'autre.

Les lois modernes exigent l'enregistrement ou dépôt du livre, à défaut de quoi, le propriétaire n'est pas admis à faire valoir ses droits en justice. L'enregistrement ou dépôt ne crée pas le droit qui lui est antérieur, mais le constate, sujet à vérification juridique au cas de contestation. Je parle ici des ouvrages publiés ; car le manuscrit reste, avant publication par l'auteur, en tout état de cause, une propriété de droit commun.

La personne admise à déposer, c'est l'auteur ou ses représentants légaux.

La propriété littéraire n'est pas perpétuelle, étant considérée *sui generis* d'une durée que doit limiter la loi. Cette durée varie pour les différents pays : par notre loi, elle est de quarante-deux ans, savoir : de vingt-huit ans en vertu d'un premier enregistrement, avec le droit accordé à l'auteur, à sa veuve et à ses enfants, d'obtenir un renouvellement de quatorze ans, à l'expiration du premier terme.

Le propriétaire d'un ouvrage déposé doit donner avis du dépôt qui réserve ses droits, en insérant cet avis dans les exemplaires mis en vente. Des peines avec dommages-intérêts sont portées par la loi contre toute infraction à la propriété littéraire déposée.

La propriété littéraire est cessible à l'instar des autres biens.

L'honoraire à payer pour enregistrement est purement nominal.

Voilà l'essence de la loi moderne sur la propriété littéraire. C'est très-simple ; mais, dans les détails et la pratique, il surgit bien des embarras et des difficultés.

Plusieurs questions se présentent qui n'ont point été réglées dans certains pays, et qui l'ont été différemment dans les autres ; j'en cite un exemple :

Doit-on statuer l'expropriation par suite de non-usage ? En d'autres termes, la loi doit-elle régler que l'ouvrage enregistré devra tomber, d'une façon ou d'une autre, dans le domaine public, avant l'expiration du terme, dans le cas où l'auteur ou le propriétaire négligerait ou refuserait de le faire réimprimer à l'épuisement des éditions précédentes ; puis, si oui, quels doivent être le mode et les conditions de cette expropriation ?

Cette question est grosse de conséquences. En statuant l'expropriation, on retire au propriétaire un des droits qui suivent la propriété, *l'abusus* ; en ce faisant, on peut mettre un écrivain dans la situation de voir se perpétuer un écrit que sa conscience réprouve ; en ce point statuant, on peut priver le public d'un ouvrage utile, sur un

caprice d'un auteur mal inspiré par le dépit ou tout autre mobile aussi peu raisonnable.

Notre loi canadienne prescrit l'expropriation par suite de non-usage, mais elle la rend sujette à la décision du Ministre de l'Agriculture, qui, dans la licence à donner, doit pourvoir à indemniser l'auteur. Le ministre n'est pas tenu de déclarer l'expropriation, la loi lui laissant le pouvoir de s'abstenir, dans le cas sous-entendu de l'existence de motifs raisonnables pour ne pas user ou pour détruire.

Dans l'administration et l'interprétation de la loi, il surgit des questions sur lesquelles la jurisprudence n'est point encore universellement fixée d'une façon à garantir contre tout retour à des décisions contradictoires. J'en citerai un exemple qui touche à l'important sujet des documents-manuscrits et des œuvres posthumes.

Le représentant légal de l'auteur, en publiant et déposant, acquiert pour son compte tous les bénéfices de la loi ; notez bien que la date de la composition de l'œuvre n'y fait rien. Ceci étant donné, le possesseur d'un manuscrit attribué à un auteur décédé, est-il le représentant légal ayant droit à bénéficier de la loi, en l'absence de toute cession constatée ?

Il semblerait, d'abord, que c'est ici le cas d'invoquer la maxime que possession vaut titre ; mais de la même circonstance naît une autre question qui n'est pas sans influence sur la première. Est-il permis au détenteur d'un pareil manuscrit, en l'absence de la preuve directe de la paternité, ou même avec cette preuve, mais en l'absence d'une déposition testamentaire faite *ad hoc*, de revêtir cette œuvre du nom d'un auteur présumé ou réel, et de faire porter à sa mémoire une responsabilité qu'il n'eût peut-être jamais voulu encourir ; responsabilité qui doit aussi peser sur les héritiers de son nom ? Les lois de l'honneur sembleraient devoir suffire, d'ordinaire, en pareille occurrence ; mais un cas célèbre récent, sur lequel les tribunaux ont eu à statuer, démontre que l'honneur, comme l'entendent les sectaires, ne suffit pas.

Je n'entreprends pas ici la discussion de ces questions, je n'en parle que pour fournir des exemples des complications qui surgissent dans la pratique d'un droit qui, à première vue, paraît si clair et si simple.

Je terminerai ce mémoire par un exposé des difficultés toutes spéciales que présente la matière de la propriété littéraire en Canada. Ces difficultés viennent d'un concours de circonstances qui nous rendent sujets à l'application des lois anglaises, en même temps que voisins d'un pays qui se refuse à entrer en convention avec les pays étrangers.

Dans l'étude de cette situation exceptionnelle, il y a à considérer d'abord les questions de faits. Sans doute que rien n'est capable d'attaquer le droit dans son essence ; mais il faut, de force majeure, admettre cependant que la nature des choses et l'intérêt commun peuvent mitiger, dans la pratique, la rigueur d'un principe comme celui de la propriété ; témoin, l'expropriation à cause d'intérêts de Religion, de Morale ou de Besoins publics ; témoin, dans l'espace qui nous occupe, la non-perpétuité du droit d'auteur admise par tous les peuples, avec toute raison, selon moi.

Dans le domaine des faits, nous savons d'abord que les populations de langue anglaise des Etats-Unis et du Canada ont, pour source principale de culture intellectuelle, les œuvres accomplies en Angleterre, de même que nous avons pour foyer principal de savoir, la France. Ce fait constitue une nécessité, contre laquelle on ne peut pas regimber.

Un autre fait qui domine la question, c'est que les éditions anglaises sont d'un prix tellement élevé qu'elles deviennent inaccessibles à la généralité des lecteurs sur ce continent, rendant ainsi la reproduction, par des éditions à bas prix, l'unique moyen de satisfaire au besoin que je viens de signaler.

Aux Etats-Unis, le copyright anglais et le dépôt international français étant sans effets, on exécute des reproductions et des traductions, que l'auteur le veuille ou ne le veuille pas, et cela, sans statuer en sa faveur la moindre compensation. Nous avons donc avant les lois maintenant existantes, le fait d'un pays étranger en communication journalière d'intelligence avec la mère-patrie et les pays européens, tandis que la colonie ne pouvait profiter de cet avantage, au même degré, qu'au moyen de la contrebande. Vous avez compris tout le temps que le copyright anglais et le dépôt international ont leur effet dans toute l'étendue de l'Empire Britannique. Il faut, de plus, ne pas perdre de vue que la loi anglaise exige que le livre sujet du dépôt national, soit d'abord imprimé et publié dans le Royaume-Uni.

De longues et nombreuses correspondances eurent lieu entre la mère-patrie et le Canada sur la question ; le fait est qu'elles ont duré près d'un demi-siècle.

En 1847, le Parlement anglais fit une concession par laquelle les reproductions américaines pouvaient et peuvent encore entrer dans les colonies, à certaines conditions stipulées en faveur des propriétaires. Depuis 1850 (la loi fédérale date de 1868), les reproductions étrangères sont admises en Canada, moyennant une prime payée en douane au profit de l'auteur anglais, possesseur du copyright.

Cet adoucissement faisait suffisamment l'affaire du public et du commerce pur et simple de librairie, mais ne faisait déjà plus l'affaire de nos imprimeurs-éditeurs, dont le marché se trouvait ainsi pris par leurs confrères des Etats-Unis. De là la tentative de législation faite en 1872, à laquelle Sa Majesté refusa sa sanction, sur l'opposition des auteurs et propriétaires de

copyrights, qui voyaient, dans cette mesure, un déni pur et simple de leurs justes droits.

Des négociations nouvelles furent entamées, menées à bonne fin, et je fus chargé de la rédaction de l'acte de 1875 qui régit maintenant la matière (1).

Cet acte a reçu la sanction de Sa Majesté, en vertu du Statut Impérial 38-39 Vic. : ch., 53. Cette forme de sanction était rendue nécessaire par le fait que l'acte local empiétait, avec intention, sur le domaine du statut anglais de 1847, en ce sens que l'enregistrement canadien prohibe absolument l'importation des reproductions étrangères.

La question telle que réglée aujourd'hui, l'est d'une façon satisfaisante, sauf peut-être quelques points de détails dont la pratique a révélé les difficultés ; sauf encore deux questions, dont l'une demande le concours des parlements d'Angleterre et du Canada, et l'autre est toute entière du domaine de la législation impériale.

La première question eût été réglée si le projet présenté n'eût pas subi, en parlement, un amendement détruisant l'effet depuis si longtemps désiré et cherché.

Les négociations qui avaient précédé l'introduction de la mesure de 1875, étaient basées sur l'admission pleine et entière du droit primordial de l'auteur mis en regard des intérêts du public canadien, des intérêts des imprimeurs-éditeurs et des intérêts du commerce de la librairie. Les questions de droit et de fait étant étudiées à ce point de vue multiple, le projet présenté (s'autorisant du précédent d'expropriation pour non-usage, créé par la loi anglaise, et du remède donné au propriétaire dans le projet même) proposait de dérouter l'expropriation par suite de non-enregistrement en Canada des livres publiés dans le Royaume-Uni. On substitua à cette clause un autre dispositif qui n'atteint aucunement cet effet. La célèbre cause de *Smiles vs. Belford* a surgi de ce changement apporté dans le Bill.

La seconde question non réglée, laquelle dépend exclusivement de l'action législative du Parlement anglais, comme je viens de le dire, a trait à l'obligation faite à celui qui veut obtenir un copyright anglais d'imprimer et publier d'abord dans le Royaume-Uni, obligation dont seul peut relever l'intervention d'un traité international. De cette sorte, l'auteur qui publie d'abord en Canada ne peut jamais jouir du bénéfice d'un copyright anglais ; tandis que s'il publie en France, ou dans tout autre pays sous traité, il en a tout le bénéfice. En un mot, les colonies anglaises portent toutes les charges et restrictions incidentes des conventions internationales, sans en recevoir le moindre avantage ; les publications coloniales étant, aujourd'hui, les seules qui ne peuvent bénéficier des avantages dont jouissent toutes les autres publications.

Comme conclusion pratique des délibérations de cette Convention, je suggérerais qu'on adressât une pétition à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir demander au gouvernement de Sa Majesté de mettre fin à cette situation, en accordant aux colonies des droits analogues, et pour le moins égaux, à ceux que peuvent acquérir les pays étrangers, en vertu des conventions internationales.

(1) Le nombre des dépôts ou enregistrements des droits d'auteurs en Canada ont été comme suit pendant les six dernières années :

1871	1872	1873	1874	1875	1876
115	87	122	134	131	178

Le nombre des dépôts ne s'était jamais élevé au-dessus du chiffre de 66 avant 1871.

La valeur portée en douane, des reproductions américaines (importées en Canada) d'ouvrages anglais et le montant des droits de 12½ par cent, payés au profit des propriétaires, ont été comme suit :

Année.	Valeur importée.	Droits payés.
1871	\$4,053	\$506
1872	4,221	527
1873	3,932	491
1874	3,323	422
1875	2,927	366
1876	5,213	652

Depuis l'entrée en opération de l'acte de 1875 (le 18 décembre 1875) jusqu'au 25 octobre 1877, le nombre des enregistrements d'ouvrages anglais en Canada, s'est élevé au chiffre de 54, dont on peut estimer la valeur commerciale totale à la somme de \$50,000, en chiffres ronds.

### CHOSSES ET AUTRES

Le Royal Astronomer, d'Ecosse, se basant sur des observations faites depuis trente ans, prédit que l'hiver prochain sera rude et marqué par de grands froids.

Les ouvriers continuent à quitter les Etats-Unis pour retourner en Europe. Après les charpentiers, ce sont les tailleurs de pierre qui vont chercher de l'ouvrage et meilleurs salaires en Angleterre.

Un des descendants directs de Martin Luther vient de mourir à Berlin. Jean-Ernest Luther était né en 1806 et avait épousé, en 1830, Mlle Semmler, fille d'un conseiller royal à Berlin. Ernest Luther s'occupa toute sa vie de pédagogie.

La liste des entrées à l'Exposition de Paris a été close à Ottawa ces jours derniers.

Le Bulletin de l'Union Allet est entré dans sa cinquième année d'existence. Nos félicitations à cet excellent confrère.

Quel est le chiffre exact de la population de la France ? Le Journal Officiel affirme que, d'après le recensement de 1876, ce chiffre est de 36,705,983.

Il est rumeur, à Québec, qu'il doit se former un syndicat, dans le but de louer du gouvernement de Québec le chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, quand il sera terminé.

Le bref pour l'élection de Québec-Est a été lancé. La nomination aura lieu le 21 courant. M. Tourangeau, N. P., ancien maire de Québec et membre du Parlement avant la Confédération, se présente contre l'honorable M. Laurier, dans l'intérêt du parti conservateur.

Très-prochainement doit être célébré, dans le château de Kernlic-Lannon, le mariage de M. le général de Charette, ancien lieutenant-colonel des Zouaves Pontificaux, avec miss Polk, jeune Américaine de grande distinction.

Miss Polk appartient à la religion réformée, mais elle se fera catholique avant son mariage.

Une nouvelle invention dans la presse : Le Daily Electric Letter est le nom d'un petit journal quotidien publié à Monroe, Louisiane, en caractère de manuscrit, reproduisant l'écriture du rédacteur, au moyen d'une plume électrique. Les nouvelles, dépêches, articles de rédaction, annonces, tout est écrit ainsi.

C'est la première feuille de ce genre.

Il y a eu une cérémonie importante au couvent des Carmélites d'Hochelaga, le 28 octobre dernier, à l'occasion d'une prise d'habit. Ce monastère est établi depuis deux ans. Huit religieuses canadiennes-françaises y ont fait profession dans cet intervalle. On sait combien sont sévères les règlements du Carmel. Cependant, les nouvelles religieuses ont su y résister, en dépit du climat, et tout porte à croire que l'ordre est implanté solidement en Canada.

Le nombre des Chinois établis aux Etats-Unis ne doit pas être loin de cent cinquante mille hommes, et quarante mille femmes. Ils sont disséminés dans toutes les parties du pays ; même à New-York et dans la Nouvelle-Angleterre : les chemins de fer du Pacifique en occupent un grand nombre tout le long des routes qui traversent le grand désert américain ; de sorte qu'un très-petit nombre habitent San-Francisco, où ils sont relégués dans un quartier à part.

Nous détachons ce qui suit de la correspondance de M. Albert, de New-York, à l'Univers : "Deux millions d'hommes sont sans ouvrage aux Etats-Unis ; le capital hésite à s'engager : ce n'est que par la modicité de la main-d'œuvre comme par la réduction du prix des matériaux, que nous pouvons espérer sortir enfin de cet état de prostration dans laquelle nous sommes plongés depuis quatre ans. Il est certain que les salaires sont plus élevés en Angleterre que chez nous ; depuis longtemps nos meilleurs ouvriers partent pour l'Europe ou pour l'Australie, où ils trouveront une rémunération quelconque, ce qui vaut mieux que de ne rien gagner du tout."

Montréal possède, depuis un mois ou deux, un journal humoristique. Cette feuille, qui est hebdomadaire, s'appelle le *Canard*, un nom symbolique. Notre ville a vu naître et mourir déjà plusieurs journaux de ce genre qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont eu qu'une existence éphémère. Nous ne savons si le *Canard* sera plus heureux que ses devanciers. En tous cas, le succès ne lui a pas manqué à ses débuts, et, à notre avis, ce succès est mérité. Notre nouveau confrère est spirituel et suffisamment convenable. Il a su jusqu'ici éviter l'inconvenance, qui est peut-être l'écueil le plus dangereux de ces sortes de publications. Cette qualité lui garantit l'accès d'une classe nombreuse de lecteurs.

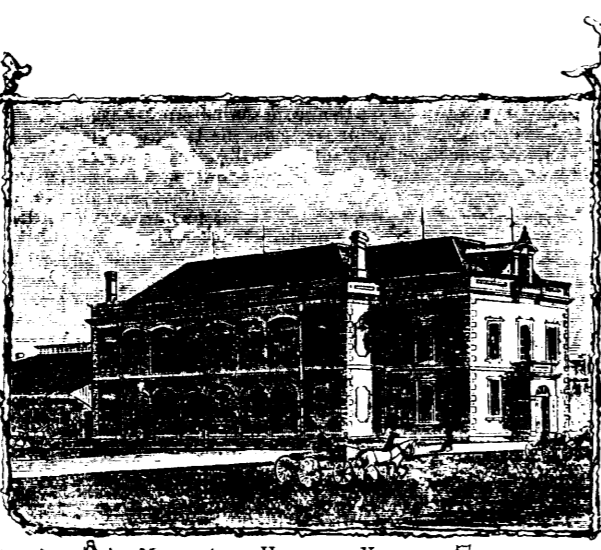
Le *Canard* est rédigé par un homme d'esprit. Il cultive la caricature politique. C'est un instrument de popularité dans un pays où la politique occupe tant de place. Nous ressemblons à notre métropole, l'Angleterre, sous ce rapport. C'est la caricature politique qui a fait en grande partie la fortune du *Punch*, de Londres. S'il reste dans les bornes qu'il paraît s'être assignées, le *Canard* peut compter sur la continuation de la faveur publique.

Entre bonnes petites amies :  
—Voyons, ma chère, dites-moi votre âge ?  
—Ma foi, ma chère, je l'ai oublié à force de chercher le vôtre....

**LECTEUR !** Si vous souffrez de PROSTRATION NERVEUSE, ou si votre santé est exposée à des influences pernicieuses, telles que des occupations malsaines, emploi sédentaire, ou exigeant des travaux extraordinaires du corps ou de l'esprit, servez-vous du remède infallible, le

**PHOSFOZONE!**

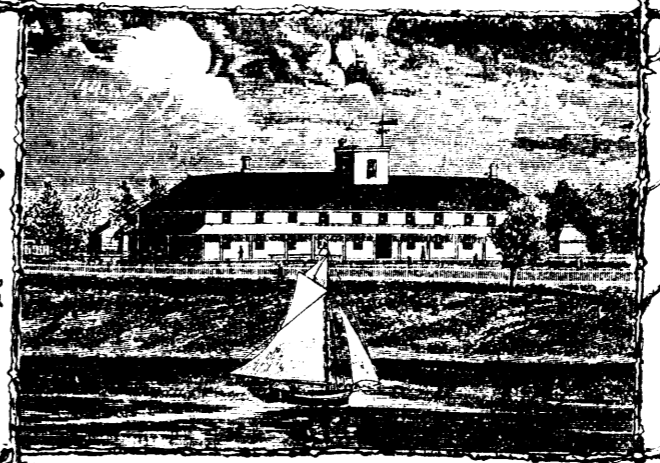
et quoique vous puissiez avoir essayé en vain d'autres remèdes cent fois auparavant, vous bénirez le moment où vous aurez lu ceci et où vous aurez pris le PHOSFOZONE.



MARCHÉ ET HOTEL-DE-VILLE



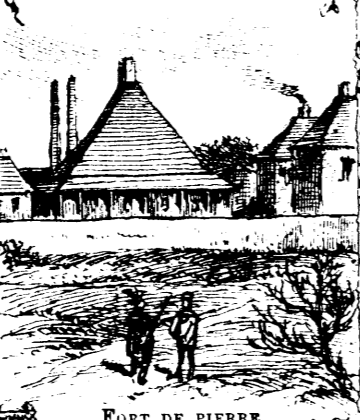
COLLÈGE DE MANITOBA



COLLÈGE ST. JOHN, ÉCOLE DE GARÇONS



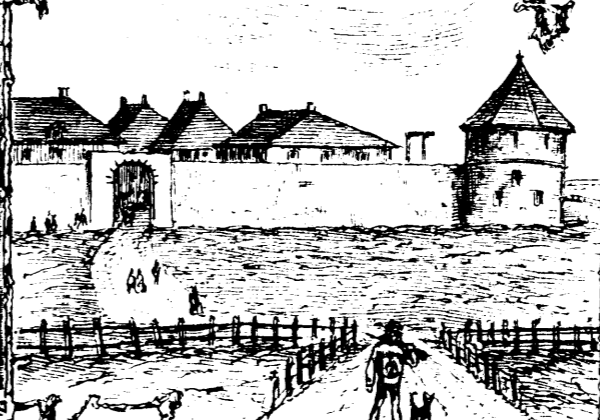
ÉCOLE CENTRALE



FORT DE PIERRE



VILLE DE WINNIPEG, MANITOBA, AU PRINTEMPS DE 1871



UPPER FORT GARRY, WINNIPEG



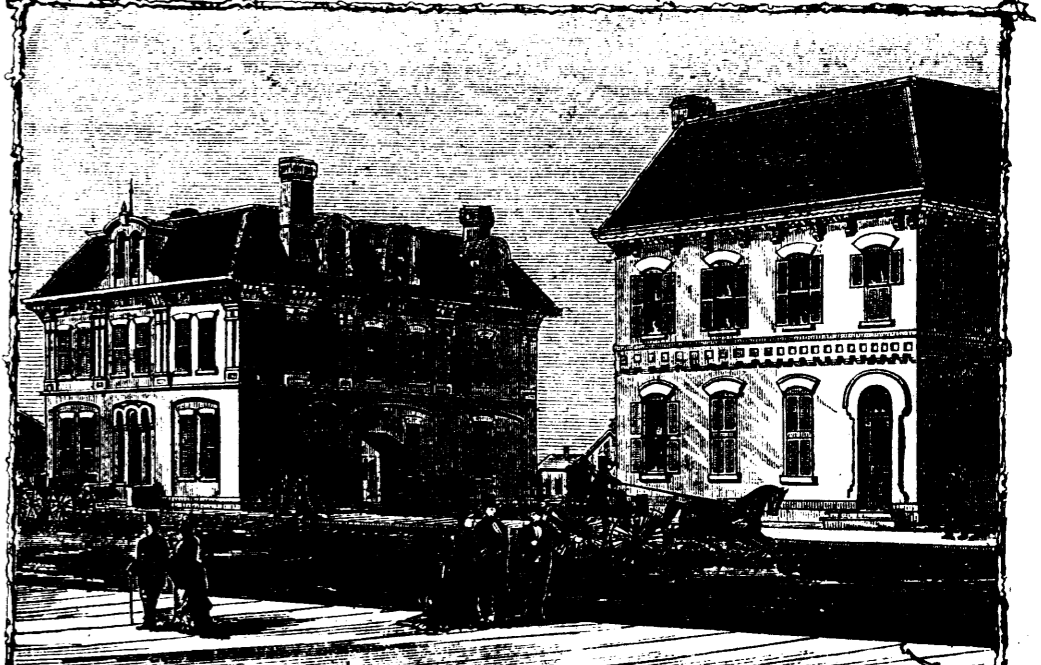
COLLÈGE ST. JOHN, ÉCOLE DE FILLES



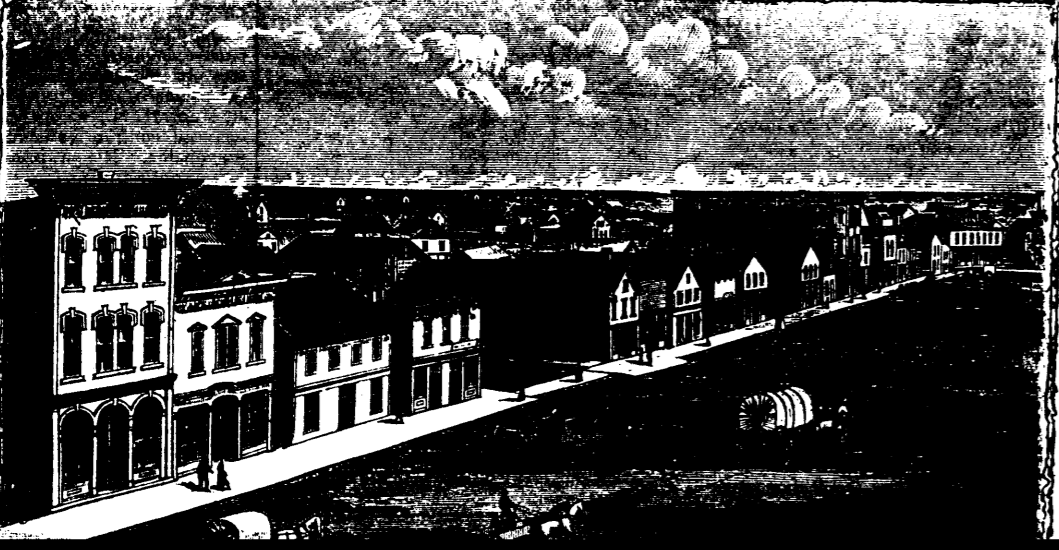
BUREAU DE POSTE ET BANQUE D'ÉPARGNES DU GOUVERNEMENT



MISSION DE ST. BONIFACE



DOUANE ET BUREAU DES TERRES DE LA PUISSANCE



# UNE FILLE LAIDE

VI  
(Suite)

Quoique militaire—il était commandant de dragons—il appréciait peut-être plus encore la vaillance qui s'affirmait dans un salon que celle qui se déploie sur un champ de bataille.

Et pour défendre le genre de vie de Brébion, il fallait être vaillante.

Quoiqu'il ne se permit qu'un mot, qu'un geste, Etienne eut le sentiment d'être comprise, d'être appréciée.

Un peu de sang colora ses joues creuses. Elle se leva : la grande pendule d'onyx venait de sonner cinq heures. La marquise avait dit : « A cinq heures. »

« Déjà » fit Paula avec une naïveté si gracieuse que lady Margaret l'embrassa une fois de plus.

C'est qu'elle était désolée de partir. On respirait si bien dans cette atmosphère d'élégance et d'esprit ! Il lui parut avoir secoué un manteau noir en entrant ; sans doute elle allait le reprendre à la porte.

M. Maxime de Saint-Ebre, remplaçant son frère absent ce jour-là, accompagna les jeunes filles jusqu'au seuil de la grande cour.

Sur le palier, on avait retrouvé Mariette qui utilisait son attente en récitant son rosaire devant la bienheureuse Notre-Dame Libératrice.

En entendant résonner derrière elle, sur l'escalier de pierre, les pas de leur cavalier, Paula sonda l'avenir d'un oeil avide. Ne s'accomplirait-il jamais en sa faveur quelque miracle pour la transformer en grande dame, écoutée, servie, admirée comme elle sentait l'avoir été depuis une heure, dans cette maison enchantée ?

Etiennette, qui descendait la première, voyait son ombre s'allonger dans le vestibule, inégale et sans grâce ; tandis qu'en arrière se dessinait une autre ombre, masculine, élégante, que les rayons du soleil, dans leur capricieux reflet, mariaient parfois à la sienne.

Ce jeu de lumière captivait son regard. Paula mit son petit pied sur les ombres mouvantes et tout disparut.

Au dehors, Aubin Vial attendait fidèlement. Quand la grande porte s'ouvrit, il tourna un regard curieux vers la profonde lumière d'où les « chères enfants » allaient sortir.

Elles s'avancèrent, échangeant avec M. de Saint-Ebre un dernier salut.

L'inclination profonde, le respectueux regard de l'officier le frappèrent en plein cœur comme une conséquence des relations sociales qu'il n'avait pas prévues.

Admirer les « chères enfants » de loin, il le permettait, il s'en réjouissait. Mais si vite, si près, les effleurant du regard, les saluant avec cette déférence souriante qui semble un « revoir » sous-entendu, Aubin n'avait point imaginé des circonstances si naturelles.

De dépit, il en oublia les précautions qu'il avait employées jusque-là pour protéger les orphelins sans leur paraître importun, et se détacha brusquement de la muraille.

« Tiens ! tu étais là ! » exclama Paula qui le vit la première.

Il voulut s'excuser :

« Oui, je... passais... je revenais... »

— Aubin, demanda vivement Etienne, qu'est-ce que c'est qu'un reposoir ?

Il était trop heureux d'être accueilli de la sorte et répondit d'un ton délibéré :

« Un reposoir ? c'est une chose laide placée près d'une belle chose pour la faire ressortir. »

Sur les joues d'Etienne la pâleur s'accroissait.

« Je te remercie, Aubin, » dit-elle d'une voix changée.

Mais qui donc aurait remarqué cela ? Paula songeait qu'il ferait bon vivre dans les moelleuses douceurs de l'hôtel Saint-Ebre, et l'enfant trouvé grognait entre ses dents :

« On les détacherait de Brébion... Il ne faut point qu'elle revienne. »

Le retour se fit en silence. Sur la terrasse, l'aumônier attendait... et le bréviaire n'était point fini.

« Enfin ! dit-il en les apercevant ; Mme de Brébion s'alarme de votre absence. Il semble qu'on vous ait fait courir quelque danger. »

— Pourquoi donc ? s'écria Paula. Nous n'avons rencontré que des amis.

— Courons la raser, dit Etienne en la précédant dans la grande salle.

Une sorte d'inquiétude inexplicable paraissait avoir saisi la vieille dame depuis le départ des jeunes filles. Elle s'agitait, parlait bas, envoyait Thibaut guetter leur arrivée et déclarait ne plus vouloir les laisser sortir.

Leur vue ne la calma qu'imparfaitement. Elle les attira tout près d'elle et les regardant avec un trouble étrange :

« Que vous ont-ils dit ?... Vous êtes restées bien longtemps... Charles de Saint-Ebre a fini de vous remercier, j'imagine. Et cette grande Anglaise rousse, qui aime tant le luxe et le plaisir... elle vous a demandé, sans doute, comment on vivait à Brébion... et quelles distractions vous étaient données... et quels étaient vos projets d'avenir... et quels dotes vous seraient acquises... et quels maris vous seraient offerts?... Si elle vous a dit cela, c'est de la folie pure... vous n'avez pas de dotes... et vous n'avez pas de maris... Des dotes ?... mais je suis pauvre... pauvre !... Des maris ?... pour avoir le cœur brisé, l'existence flétrie, le désespoir pour compagnon !... non... d'ailleurs, je suis pauvre... pauvre... pauvre ! »

La volubilité de ces paroles, jointe à leur exaltation, les yeux hagards de la marquise et la crispation de ses traits, causèrent une véritable épouvante aux orphelins.

Serrées contre le vieux fauteuil, où s'agitait le grand corps usé de la châtelaine, elles se demandaient avec une croissante terreur si l'âge et les chagrins n'avaient pas définitivement obscurci cette intelligence.

L'aumônier, les yeux baissés et les mains jointes, pria silencieusement.

Dans la salle basse la voix de la marquise s'éleva de nouveau, saccadée, mordante, tout à coup pleine de sanglots.

« Ils ne vous diront pas—ils ne la savent pas non plus—que j'étais belle, jeune, heureuse !... il y a longtemps... cinquante ans peut-être... y a-il déjà cinquante ans qu'on a fait de mon cœur une pierre ?... c'était à Paris... une ville où l'on rit sans cesse... où l'on rit de toutes choses... Il y avait vraiment lieu de rire : une pauvre petite provinciale, bien riche, bien naïve, aimant bien celui qu'on lui avait fait épouser à vingt ans !... Il la ruinait... il la raillait... il la maltraitait... il se faisait tuer en duel et la laissait dans les larmes et les dettes... Paris riait toujours !... Y a-t-il vraiment cinquante ans que je pleure ?... »

—Mère !... mère !... laissez ces douloureux souvenirs ! » suppliait Etienne.

La marquise regardait dans le vide qui, sans doute, se peuplait pour elle de terrifiantes visions.

« C'est horrible, d'abord, la misère ! reprit-elle en repoussant distraitement la jeune fille. Cela glace et blêmit... je n'étais pas si pâle, autrefois. Cela sèche les membres et durcit l'âme... je n'étais pas si insensible autrefois... Et puis on s'y fait. La misère, la solitude, l'oubli, c'est la paix !... Depuis que je suis sur mes rochers, le monde ne m'a plus causé de douleurs... Depuis que je suis pauvre, nulle passion humaine n'est venue hurler autour de moi ; je ne compte plus... c'est le repos suprême !... La pauvreté me l'a donné... je suis heureuse d'être pauvre ! »

Elle laissa retomber sa tête, dont les rares boucles grises se collaient au front moite. Sa main brûlait.

« Elle est malade ! » murmura Paula.

L'aumônier la contemplant sans mot dire. Dans le long séjour qu'il avait fait à Brébion, il avait assisté plusieurs fois déjà à ces crises où les souvenirs, la monomanie, les années s'unissaient pour bouleverser sans pitié les nerfs de l'infortunée marquise.

Le moindre ébranlement suffisait pour déterminer ces crises que les assistants subissaient avec une compassion pieuse.

D'ordinaire, elles se terminaient par le sommeil, et, le lendemain, rien ne demeurait de ces vapeurs malades, chez la marquise rassérénée.

Il n'en fut point de même ce soir-là : la surexcitation, longue à s'abaisser, laissa derrière elle un affaiblissement inquiétant.

L'âme seule souffrait jusque-là ; le corps épuisé s'affaissa tout à coup comme une plante trop longtemps privée de lumière.

## VII

Le Dr. Barbet ne dissimula point à l'aumônier que le plus grand mal, le mal sans remède de la marquise était de porter soixante-dix-sept hivers dans une enveloppe usée par les peines et les privations.

« Des idées riantes, l'éloignement de tout souvenir attristant, une nourriture substantielle, des vins fortifiants, voilà toute mon ordonnance, » conclut-il en prenant congé.

Les jeunes filles, l'aumônier, Aubin Vial et Mariette se regardèrent avec stupeur.

La seconde moitié de cette ordonnance, que le Dr. Barbet jugeait si simple, n'était rien moins qu'une impossibilité.

Une nourriture substantielle !... des vins fortifiants !... comment faire ?

Mariette, avec une netteté désespérante, déclara que ces objets de luxe ne se procuraient qu'avec de l'argent... et même beaucoup d'argent.

Nul n'en avait, et tous savaient trop qu'à Brébion l'argent était chose à peu près inconnue.

« Il faut en faire, coûte que coûte ! » s'écria l'enfant trouvé.

Il grimpa jusqu'à sa cellule, y prit les cent premiers feuillets de l'*Etude sur la Franche-Comté*, et s'abattit ensuite sur Salins comme un ouragan.

Il n'avait pas la présomption colossale de décider un libraire de petite ville, forcément borné dans ses relations littéraires et commerciales, à lui acheter ces pages historiques écrites avec tant d'amour.

Mais il espérait, qu'à la recommandation du libraire qu'il venait solliciter, quelque éditeur de Besançon, de Paris peut-être, consentirait à solder son manuscrit.

Aubin Vial connaissait bien peu la vie littéraire. Inconnu, on y étouffe ; connu, on y règne. Seulement, pour la plupart des débutants, se faire connaître est un labeur supérieur aux travaux d'Hercule.

Quelques-uns sont dévotement ou appréciés très-vite : c'est qu'ils ont à la fois du talent et du bonheur.

Mais ceux-là peuvent mettre leur œuvre sous un chaud rayon de soleil populaire, dans la ville de toutes les gloires naissantes ou consommées. Ceux-là ne datent pas leurs écrits d'une montagne de Jura, si pittoresque qu'elle soit. Ceux-là, enfin, n'ont pas besoin de leur travail pour vivre.

Illogisme, soit. Cela est ainsi : la nécessité semble impliquer la non-réussite.

Aubin l'apprit, non sans étonnement, de la

bouche du libraire. C'était un homme intelligent et bon qui appréciait l'ardeur du jeune écrivain et peut-être en soupçonnait le but.

Avec une affectueuse rondeur, il entreprit de lui démontrer l'inanité de ses espérances. Publier une *Etude sérieuse*, d'un intérêt local, c'était hardi à une époque où la librairie, plus que toute autre branche commerciale, était tombée dans un marasme profond.

A Paris, on ne prendrait même pas la peine de feuilleter le manuscrit. A Besançon, on ne risquerait probablement pas les frais d'une édition pour un succès plus que douteux.

« Pourtant, mon cher ami, je vais écrire. »

Aubin remonta le cœur serré dans sa cellule. Trois jours après, il avait sa réponse de Besançon. L'éditeur le plus en vue de la Franche-Comté croyait être bien généreux en offrant ses presses, ses compositeurs, ses brocheuses, ses affiches et sa publicité à l'ouvrage nouveau d'un auteur inconnu, auquel il ne demanderait que le prix consciencieux des frais d'impression.

« La belle générosité ! s'écria le libraire. Je puis bien le faire aussi, moi, et de grand cœur... Ah ! si vous pouviez supporter les frais d'une édition. »

Aubin reprit le manuscrit d'un air navré, et sortit tristement.

Un homme encore jeune, qui s'était discrètement reculé au fond du magasin pendant la communication du libraire, suivit le pauvre garçon des yeux avec intérêt.

« Qui est-ce ? demanda-t-il brièvement. »

— Qui c'est, M. Demourpin ? c'est un travailleur courageux, pas riche du tout, honnête, sans famille. Je donnerais vraiment quelque chose pour pouvoir l'obliger... mais le commerce va si mal !

— Est-ce bon, ce qu'il écrit ?

— Excellent. Très-ferme, pas banal, nourri de faits.

— Cela me paraît se rapporter au pays ?

— C'est une histoire de la Franche-Comté, depuis les origines jusqu'à la guerre de 1870. Les trois quarts sont terminés.

— Cela s'appuie sur des documents ?

— Irréfutables.

— Puisés... ?

— A des sources inédites. La bibliothèque de Brébion était riche en parchemins.

— Ah !... serait-ce le petit secrétaire de la marquise de Brébion ?... une dame folle ou à peu près, je crois.

— Folle ? je ne sais pas au juste. Fort originale, au moins. Oui, c'est un enfant recueilli par elle. »

Celui que le libraire avait appelé « M. Demourpin » parut avoir satisfait suffisamment sa curiosité, paya le volume qu'il venait de choisir et sortit à son tour.

Aubin marchait devant lui, la tête inclinée, les bras ballants, comme un homme découragé. Le manuscrit gonflait la poche de son modeste paletot de toile.

M. Demourpin regardait machinalement ce manuscrit.

« Cela pourrait m'être utile pour ma candidature, murmurait-il en marchant à petit pas ; une *Etude sur la Franche-Comté* !... cela pose. D'ailleurs, j'ai toujours eu du goût pour la littérature... je suis abonné à la *Revue des Deux-Mondes* et à l'*Union, aux Débats* et à l'*Univers*, ce qui prouve bien la largeur de mes idées... la tolérance de mes opinions. Cela me rallie des électeurs dans divers partis. Faire un livre achèverait ma réputation, et, qui sait ?... enlèverait peut-être mon siège à l'Assemblée. »

Aubin allait atteindre l'extrémité du Bourg-Dessus quand il aperçut, à son extrême surprise, l'aumônier qui se glissait hors d'une boutique d'horlogerie et bijouterie, la plus belle du quartier.

Les descentes du vieux prêtre à la ville étaient devenues si rares, qu'il fallait un événement pour l'y déterminer.

Aubin fut effrayé de cette circonstance comme d'un mauvais présage.

« Madame la marquise serait-elle plus malade ? » s'écria-t-il en abordant le vieillard.

Celui-ci tressaillit d'abord, puis sourit en le reconnaissant.

« Ah ! c'est toi, mon enfant... tu m'as fait peur... »

— Mais c'est vous, monsieur l'abbé, qui m'étonnez outre mesure. Comment avez-vous pu, sans trop de fatigues... »

— Je suis très-fatigué. Seulement, je voulais venir... il le fallait.

— Il y a donc quelque chose de grave ? »

L'abbé Joumel rougit comme un coupable.

« Vois-tu, dit-il avec embarras, la marquise s'affaiblit beaucoup... beaucoup. Il est grand temps d'obéir aux prescriptions du docteur Barbet. »

— Hélas ! soupira le jeune homme.

— Je me suis examiné devant Dieu... J'ai compris que mon attachement à certains souvenirs de famille devait céder devant la nécessité. C'est même beaucoup d'imperfection que d'avoir hésité trois jours.

— Vous avez... ?

— Aubin, mon enfant, je viens de vendre ma tabatière d'or. »

Le vieillard fit un grand soupir. Aubin sentit une larme lui monter du cœur.

(La suite au prochain numéro.)

Entre collégiens au moment de la rentrée des classes :

— Ton père ne te force pas de rentrer ?

— Pas de danger ! J'ai un prix de français ! Il a besoin de moi pour corriger sa profession de foi.

# LES PRISONS DE PARIS

SOUS LA COMMUNE

(Suite)

AU COMITÉ CENTRAL

On connaît l'arrestation du général Chanzy qui, son uniforme en lambeaux, la figure tuméfiée par les coups, sauvé à grand peine par Léo Meillet et Serizier, avait été incarcéré en compagnie du général Langourian, de M. Ducauzé de Nazelles, capitaine au 5e lanciers, et de M. Gaudin de Villaine, lieutenant d'infanterie, à la prison de la Santé. Après bien des démarches infructueuses, les amis du général, et entr'autres le général Cremer, obtinrent son élargissement. Mais avant d'être mis en liberté, le général Chanzy, accompagné du général Cremer, devait comparaître devant le comité général, ce grotesque assemblage de coquins :

Le général Chanzy devait, avant d'être mis définitivement en liberté, comparaître avec le général Cremer devant le comité central.

Dans sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars, le général Cremer a donné au comité central une peinture qui doit être reproduite :

« C'était un spectacle navrant de voir ces salles de l'Hôtel-de-Ville pleines de gardes nationaux. Quand on montait par le grand escalier, il y avait dans la grande salle tout ce que l'orgie peut avoir de plus ignoble, des hommes et des femmes ivres ; on traversait deux ou trois autres salles plus calmes, et l'on arrivait à une autre qui donne à l'angle de l'Hôtel-de-Ville et du quai. C'est là que le comité central tenait ses séances. Ils se prenaient aux cheveux au bout des cinq premières minutes de délibération ; il n'y a pas de cabaret qui puisse donner idée des délibérations du comité central ; tout ce qu'on a imaginé d'excentrique dans ces derniers temps pour les petits théâtres n'est rien à côté de ce que j'ai vu... Ils n'étaient jamais plus de six ou sept en délibération. Les uns sortaient, les autres entraient ; il y en avait qui étaient ivres, ceux-là étaient les plus assidus, parce qu'il ne pouvaient pas s'en aller. Il y en a un de moyenne taille, trapu, ayant les cheveux longs grisonnants, la barbe mal tenue, qui avait toujours son chassepot sur l'épaule gauche ; quand il parlait, à chaque phrase, il prenait son chassepot, vous tenait en joue, et, quand la phrase était finie, il remettait son chassepot sur l'épaule. »

On pourrait croire que le général Cremer a un peu chargé le tableau : on se tromperait, il n'a dit que l'exacte vérité ; nous en trouvons la preuve dans un mémoire inédit, écrit par un des membres mêmes du comité central qui signa l'ordre d'élargissement du général Chanzy. Voici en quels termes, presque identiques, il rend compte de la première séance :

« Après vérification des pouvoirs dont nous étions munis, nous fûmes introduits. Non, jamais je n'oublierai le spectacle qui s'offrit à ma vue lorsque j'eus franchi le seuil de la salle qui venait de s'ouvrir devant nous. Qu'on se figure, assis autour d'une longue table, des hommes à la tenue débraillée, aux manières communes, sales, haves, ébouriffés, parlant tous en même temps et avec des gestes furibonds et paraissant toujours prêts à se jeter les uns sur les autres. Et quel langage ! quelles expressions ! quel cynisme ! C'était à croire que tous les personnages de Callot étaient descendus de leurs cadres et faisaient ripaille ce jour-là à l'Hôtel-de-Ville. »

Le général Chanzy dut emporter une singulière impression du gouvernement qu'une série de faiblesses et de violences venait d'infliger à Paris. Il put sortir libre de cette assemblée grotesque où l'on entendait plus de hoquets que de raisonnements ; il ne se sentait plus en sécurité à Paris et se savait utile ailleurs ; il partit donc à pied, sans plus tarder, et arriva à Versailles le matin même du jour où Paris insurgé allait procéder aux élections des membres de la Commune.

LE CHEF DE LA SURETÉ.

Tout le monde connaît M. Claude, qui occupa de longues années le poste de chef de la sûreté. Nous donnons les détails de son arrestation



et de son emprisonnement. Après les avoir lus, nos lecteurs s'étonneront, comme nous, que M. Claude, qui a passé sa vie à livrer à la justice tant de voleurs et d'assassins, ait pu échapper aux balles des assassins et des voleurs de la Commune.

Un personnage moins illustre que le général Chanzy, mais qui jouissait dans Paris d'une grande notoriété, M. Claude, chef du service de sûreté à la préfecture de police, fut amené le 20 mars à la maison de la Santé. Ce jour-là, vers dix heures du matin, il traversait la cour du palais de justice : il fut reconnu par un garçon de salle qui le désigna à des fédérés ; ceux-ci l'arrêtèrent et le conduisirent chez le général Duval. M. Claude fut introduit dans le cabinet du préfet, qu'il connaissait bien. Le général, très-galonné, y trônait au milieu de plusieurs individus armés. Duval accueillit M. Claude avec cordialité et lui dit :

— Pourquoi ne resteriez-vous pas avec nous et ne serviriez-vous pas le nouveau gouvernement populaire que Paris vient d'acclamer ?

M. Claude fit simplement un geste de refus.

Duval lui prit familièrement le bras et l'entraîna dans la chambre à coucher, qui ouvrait directement sur le cabinet. Là ils étaient seuls. Duval renouvela ses offres.

— Nous avons besoin de vous plus que de tout autre ; nous ne nous faisons pas d'illusions, nous savons que les hommes pratiques et les administrateurs nous manquent. Vous pouvez nous être utile, joignez-vous à nous et vous n'aurez pas à vous en repentir.

M. Claude répondit :

— Ce que vous me demandez est impossible ; si j'hésitais seulement à repousser votre proposition, vous me mépriserez, et je ne m'estimerai guère ; vous ne pourriez avoir confiance en moi, si je consentais à servir un gouvernement que j'aurais voulu combattre.

Duval dit :

— C'est bien ! Où désirez-vous que l'on vous conduise !

— Mais, chez moi, répliqua M. Claude.

— Cela ne se peut ; vous êtes prisonnier : si vous n'avez pas de goût pour une prison plutôt que pour une autre, on va vous diriger sur la Santé.

— Soit, répondit M. Claude ; mais les rues de Paris me paraissent dangereuses pour moi, et je vous prie de me faire conduire en voiture.

Cinq minutes après, M. Claude et un de ses garçons de bureau nommé Morin, arrêté "par-dessus le marché," montaient dans un fiacre, place Dauphine, escortés d'un nombre suffisant de fédérés ; à ce moment, un des officiers de Duval accourut, fit descendre M. Claude, et, à voix basse, le sollicita de nouveau de ne pas rejeter les offres qui lui étaient faites.

Le refus de l'honnête homme fut catégorique ; l'officier lui dit alors :

— Ne vous en prenez donc qu'à vous-même de ce qui pourra vous arriver !

Cette menace date du 20 mars ; elle semble prouver que dès cette époque on se proposait d'être au besoin carrément révolutionnaire.

En arrivant à la prison de la Santé, on fut obligé de ralentir le train de la voiture pour passer au milieu d'un groupe de cent individus environ qui surveillaient la porte d'entrée afin d'empêcher l'évasion du général Chanzy. Lorsque ces gardiens volontaires et débraillés eurent appris que le prisonnier n'était autre que le fameux chef de la sûreté, qu'ils connaissaient sans doute autrement que de réputation, ils s'élançèrent vers le fiacre en criant : "A mort, à mort le roussin !" Heureusement, la grille rapidement ouverte, permit à la voiture de pénétrer dans la cour ; M. Claude fut écouré et placé dans une des cellules du rez-de-chaussée. C'était alors un homme de soixante-sept ans, petit, trapu, solide, très-actif ; ses cheveux blancs, son visage sévèrement rasé, lui donnait l'apparence d'un vieux notaire ; ses yeux bleus très-mobiles avaient une singulière perspicacité, et, bien souvent, derrière les masques les mieux appliqués, avaient reconnu les criminels. Chargé, en qualité de chef de service de la sûreté, de la sur-

veillance, de la recherche et de l'arrestation des malfaiteurs, M. Claude avait, dans ses difficiles fonctions, déployé une habileté qui l'avait rendu légendaire dans le mauvais peuple de Paris. On savait que le patron, comme l'appelaient familièrement les inspecteurs de son service, payait volontiers de sa personne, et que seul, ainsi qu'on l'avait vu dans l'affaire Firon, il s'en allait mettre la main sur les assassins les plus redoutables. Dans plusieurs occasions, il avait fait preuve d'un esprit d'induction très-remarquable et avait imperturbablement reconstitué toutes les circonstances d'un crime, malgré les fausses pistes où l'on cherchait à l'entraîner ; un de ses tours de force en ce genre fut la découverte du cadavre du père Kink, découverte qui permit de donner une base indestructible à l'accusation portée contre Troppmann. Il est donc naturel que Duval ait essayé de s'attacher un homme d'une pareille valeur ; mais, s'il l'avait connu, il se serait épargné la peine de lui faire des propositions inutiles.

(La suite au prochain numéro.)

## DES FEMMES INSTRUITES

UNE SURPRISE.—ANECDOTE

Un des hommes les plus sages de notre temps, B....., disait un jour, au sujet des femmes qui aiment à s'instruire :

— Je ne conçois pas que personne puisse les blâmer, si elles restent modestes, si elles ne font point parade de ce qu'elles savent, et surtout si, tout en acquérant une instruction saine et solide, elles n'ont point négligé d'apprendre tout ce que doivent savoir les femmes.

Et, comme on le pressait de développer sa pensée, il ajouta :

— J'entends que plus une femme tient à orner son esprit de connaissances littéraires, historiques ou autres, dans une mesure convenable, plus elle doit avoir à cœur de pouvoir prouver à l'occasion qu'elle est, par exemple, tout aussi bonne femme de ménage que la dernière des ignorantes.

— Sans doute, il se rencontre des femmes nées dans la fortune ou dans l'aisance, qui ne sont pas beaucoup plus capables de lire un livre sérieux et d'en profiter, que de bien gouverner une maison et, au besoin, de s'acquitter des devoirs intérieurs les plus indispensables. Ce qu'on doit leur souhaiter, c'est que jamais le malheur ne les réduise à s'avouer amèrement qu'elles seraient aussi inhabiles à gagner leur vie comme institutrices, caissières ou autrement, qu'à bien préparer la nourriture ou à confectionner les vêtements de leurs maris et de leurs enfants. On a comparé assez justement ces personnes à de jolis ballons, légers, brillants, fort agréables à la vue, mais qu'un coup d'épingle peut faire tomber subitement à plat sur le sol, où ils n'ont plus que l'aspect le plus misérable.

— Dans cette question de l'instruction des femmes, on ne saurait songer à cette sorte de personnes : elles sont hors de cause. On ne peut opposer les unes aux autres que, d'une part, celles qu'on appelle ironiquement et souvent avec injustice des "bas bleus," et, d'autre part, celles qui, dépourvues d'instruction, sont du moins expérimentées en tout ce qui se rapporte au bien-être de la vie de famille, dans toutes les conditions possibles de l'existence.

— S'il fallait absolument choisir entre ces deux classes, la plupart des hommes n'hésiteraient pas à demander leurs compagnes à la seconde. Mais on ne peut guère dire qu'il y ait en réalité deux classes aussi nettement tranchées, et il est assez rare, dans notre temps, qu'une jeune fille, si riche soit-elle, n'ait pas à cœur d'acquiescer au moins quelque connaissance des travaux du ménage, ne fût-ce qu'afin d'être en état, lorsqu'elle sera maîtresse de maison, de commander et de diriger ses servantes.

— En somme, la règle est celle-ci pour toute femme qui veut échapper à une critique sérieuse :

— Il faut à la fois savoir le plus et savoir le moins.

On me racontait dernièrement une aventure qui me semble se bien rapporter à cet ordre d'idées.

Un jour d'automne, une nombreuse société était réunie dans le château du comte de M..... La journée s'était passée en promenades charmantes, en divertissements agréables ; le dîner, exquis, avait été animé par une conversation intéressante, et les dames avaient pu y prendre part sans forcer les hommes à la faire descendre à des frivolités.

Avant de se séparer, on fut unanime pour exprimer le regret qu'il fût difficile de se réunir plus souvent.

Deux mois environ s'écoulèrent.

Un jour, la comtesse, assise à son piano, fut avertie par une femme de chambre que l'on voyait venir de loin par la grande avenue deux équipages.

— Des visites ; se dit la dame étonnée, à trois heures ! Il faudra inviter ces personnes à dîner, et nous n'avons rien à leur offrir.

Or, il est à remarquer ici que le château du comte de M..... est situé à une distance assez considérable non-seulement d'une ville, mais de la plupart des autres maisons de campagne.

— Encore une autre voiture, observa la camériste.

— Trois !

— Si madame veut bien regarder, elle pourra bien dire quatre et cinq.

— Eh ! vraiment, il y a quelque événement extraordinaire. Où est monsieur le comte ?

— A la serre.

— Envoyez dire que je le prie de venir au plus vite.

Le comte arriva au moment où déjà les dames parées et leurs cavaliers montaient les degrés du perron.

Son étonnement était égal à celui de la comtesse ; il cherchait à comprendre ce rendez-vous que tant de personnes paraissent s'être donné chez lui, quand tout à coup, se frappant le front, il s'écria :

— A quel jour du mois sommes-nous ? quelle est la date ?

— Le 21 octobre !

— Eh ! mon Dieu, qu'ai-je fait ! C'est toute notre société des environs qui vient célébrer votre fête, ma chère amie. A notre dernière réunion, au moment du départ de nos invités, j'avais profité d'un moment où vous ne pouviez pas m'entendre pour les prier de vous faire cette surprise aujourd'hui, le 21, jour de Sainte-Ursule, en convenant qu'il n'y aurait aucune invitation écrite, afin d'éviter toute indiscretion. C'était fort bien imaginé, je crois, et je comptais moi-même, plusieurs jours à l'avance, secrètement, faire tous les préparatifs nécessaires pour le dîner et la soirée. Mais, hélas ! j'ai tout oublié : je suis impardonnable.....

— Vous savez, mon cher ami, que, comme nous avons décidé de partir à la fin du mois, nous n'avons aucune provision d'hiver.

Elle n'avait pas achevé ces mots que le premier flot des invités était à la porte du salon, suivi de près par plusieurs autres : c'était une grande marée montante.

Le comte avait la physionomie la plus embarrassée du monde ; mais la comtesse lui tendit la main en souriant, et s'empressa d'aller au-devant de ses convives qu'elle accueillit avec sa grâce et son amabilité ordinaires : pas le plus léger nuage au front, pas le moindre trouble dans le regard.

Le comte l'admirait, mais ne pouvait pas réussir à se montrer aussi calme. Il avait beau s'efforcer d'être aimable, ce n'était point d'assez bonne grâce. De temps à autre il se glissait près de sa femme, et murmurait à son oreille, d'une voix trépidante :

— Mais que faire ? quels ordres donner ? Nous ne pouvons pas les laisser repartir sans avoir dîné.

— N'ayez nulle inquiétude, mon ami. Sommes-nous tous réunis ? n'avons-nous plus à attendre personne ? Bien. Restez près de moi, vous allez recevoir votre châtimement.

Puis la comtesse demanda le silence, et, debout au milieu du salon, avec une sim-

plicité charmante, elle exposa sincèrement et gaiement la situation où la mettait le défaut de mémoire de monsieur son odieux mari.

Aussitôt, quelques-uns des quarante invités se levèrent, mais elle les pria de ne point s'alarmer et de se rasseoir.

— Il est trop vrai, reprit-elle, que nous n'avons aucune provision. Les fourneaux ne sont pas allumés ; et, pour comble de disgrâce, à propos d'une fête de village survenue fort mal à propos pour nous, nous avons donné congé jusqu'à la nuit à plusieurs de nos domestiques.

— Cependant, Mesdames et Messieurs, bannissez toute crainte ; je l'affirme sans serment, mais en toute assurance, je vous promets un bon dîner.

— Eh ? s'écria le comte éperdu, ma chère amie, avec quoi, et qui le fera ? Va-t-il sortir de terre par enchantement ? Je vous ai toujours soupçonnée d'être fée ; mais à cette heure, où est votre baguette ?

— Nous ferons notre dîner nous-mêmes et tous ensemble," répondit gaiement la comtesse.

On devina sa pensée, on se prit à rire, et plusieurs gentilshommes, imitant les parlementaires, crièrent galamment, les uns en français, les autres en anglais :

— Parlez ! parlez ! — Hear ! hear !

— Eh bien, dit la comtesse, nous autres, dames, nous allons sur-le-champ nous transformer en cuisinières, en rôtiuses, en pâtisseries, et le reste ; vous, messieurs, qui ne feriez que nous gêner dans les cuisines, nous allons vous donner le moyen d'être utiles. Monsieur le comte, faites seller les chevaux, les vôtres et, s'il en est besoin, ceux qui ont amenés nos amis. Expédiez ces messieurs de tous côtés, à la ferme, au village où se fait la noce, à d'autres encore. Qu'on dénêche et que l'on pille les poulaillers ; qu'on décroche les jambons ; qu'on vide le vivier du meunier : carpes, brochets, anguilles, écrevisses, tout sera bon ; en un mot, qu'on mette tout le pays à contribution ; nous aurons des surprises ! Seulement, il faut du zèle, de l'ardeur, de la célérité ; nous n'avons que trois heures devant nous, et le dîner doit être servi à l'heure ordinaire, sans une minute de retard ! En route, messieurs !

Et les messieurs se précipitèrent dehors pleins d'ardeur, riant, applaudissant et chantant un chœur de je ne sais quel opéra qui convenait à la circonstance : l'enthousiasme était général.

— Et maintenant, mesdames et mesdemoiselles, continua la comtesse, divisons-nous le travail. Aux armoires d'abord ! Ceignons les tabliers blancs ; ensuite les unes iront, avec les paniers et les corbeilles, au potager, récolter les légumes et les fruits ; d'autres allumeront les feux, les fourneaux, le four, et, à mesure que ces messieurs viendront nous apporter œufs, volailles, gibier, poisson et le reste, nous nous mettrons à l'œuvre, nous dépêcherons, nous fricasserons, nous rôtirons, nous pétrirons, nous enfournerons, nous ferons bonne chère de tout ce qui nous tombera sous la main. Pour ce qui est des sauces, j'ai toute confiance ; je sais que madame L.... y excelle, de même que mademoiselle A.... est, dit-on, passée maîtresse en fines pâtisseries : nous les aiderons de notre mieux. D'ailleurs, qui ne saura pas inventer. En avant donc, et sans retard ! qui m'aime me suive !

Et toutes s'empressèrent à sa suite. Ses ordres furent exécutés avec une émulation aimable, et, comme il était vrai qu'à peu d'exceptions près, ces dames "savaient le moins aussi bien que le plus," le dîner fut fait alertement et à temps.

Le comte apaisa son remords en versant à ses amis les trésors de sa cave : on déclara sa spécialité parfaite.

Il est aisé de se faire une idée de la gaieté de cet impromptu ; chacune de ces dames revendiquait sa part de travail et de mérite, ou même de maladresse, et accueillait avec une égale bonne humeur la critique et l'éloge.

L'invité auquel nous empruntons ce récit affirme que le dîner était excellent. Il ajoutait (ici quelque doute peut être per-



La mère est malade. — D'après le tableau de Chierici.

mis) qu'il y avait dans les assaisonnements, dans la pâtisserie, plus de goût, de délicatesse, de saveur, et, pour tout dire, de "distinction", que dans ce que font le plus ordinairement les gens du métier.

Le soir, on entremêla la danse de bonne musique; on joua des charades; on lut quelques scènes et du Misanthrope et des Femmes savantes, et il fut bien démontré que ces dames auraient eu raison des boutades du bonhomme Chrysale, en lui prouvant que, bien qu'elles connussent les règles de la grammaire et mieux encore, elles n'en étaient pas pour cela moins capables de faire de bons potages.

LE DERNIER TREMBLEMENT DE TERRE

Le tremblement de terre du 4 novembre a été ressenti sur une grande étendue du pays, et bien qu'il n'ait causé nulle part de dommages sérieux, il a eu, dans beaucoup d'endroits, assez de violence pour ébranler les bâtiments et épouvanter les populations.

"Dans l'Etat de New-York, la secousse a été sensible à Cambridge, Glen's Falls, Schuylerville, Lake George, Utica, Whitehall, Ausable Forks, Plattsburg, Port Henry, Ogdensburg, Cape Vincent, Fort Hill, et le long des lignes des chemins de fer Central et Utica et Black River.

"A Hartford et Windsor (Connecticut), le choc, quoique perceptible, a été moins fort que dans les localités nommées plus haut.

"A Montpelier (Vermont), il y a eu pendant près d'un quart d'heure une série d'oscillations qui ont éveillé et alarmé tout le monde.

"Une seule secousse a été ressentie à Lebanon (New-Hampshire), mais elle a duré quarante secondes et a secoué les bâtiments au point de mettre en branle les sonnettes des maisons et les cloches des églises.

"Dans le Massachusetts, le tremblement a été léger à Springfield et très-accentué à Northampton, où les vitres et les articles fragiles d'ameublement ont été cassés dans beaucoup de maisons.

"A Saint-Jean, province de Québec, on a éprouvé une succession de chocs, d'une durée moyenne de dix secondes et d'une force suffisante pour renverser les meubles dans un certain nombre de maisons.

"Une seule secousse, de vingt secondes de durée, a été ressentie à Montréal, où elle a été accompagnée, non d'un grondement sourd, comme il arrive habituellement, mais d'un bruit sec, comme celui causé par une collision entre deux locomotives. La consternation a été immense dans cette ville, dont les habitants se rappelaient les uns aux autres une vieille prophétie, d'après laquelle l'île de Montréal doit être engloutie par un "tremble-terre" avant la fin du XIXe siècle.

Nous ne savons ce qu'il en est de la prétendue prophétie à laquelle il est fait allusion dans l'article de notre confrère, relativement à l'île de Montréal. Lisbonne a été noyée ainsi, dans un tremblement de terre, il y a deux siècles; toute la ville s'enfonça et l'eau recouvrit les toits des principaux édifices. Nous aimons à croire, toutefois, que cette sinistre prédiction qui a cours dans nos campagnes, et dont on ignore l'origine, n'est qu'un canard. Nous la renvoyons au Canard.

FAITS DIVERS

Un enfant de 12 ans a logé une balle dans la tête d'un autre enfant de 13 ans, à Lowell. L'enfant a été de suite arrêté.

On lit dans un journal américain: "Owen Wright, nègre, accusé d'un crime atroce, et confiné dans la prison de Zeale, Alabama, a été enlevé à ses geôliers par une bande de citoyens qui l'ont conduit au bois où, au lieu de le pendre, suivant l'usage antique et solennel, ils l'ont brûlé. Ces gens-là sont évidemment partisans de la "crémation."

Voici quelle est la pénalité infligée aux ivrognes en Russie: Ceux qui sont trouvés en état d'ivresse sur la voie publique, quelle que soit leur position sociale, sont appréhendés et condamnés le lendemain à un jour de balayage de rue. Il n'est pas rare, à Saint-Petersbourg, de voir des gens bien mis, des étrangers même, transformés de par la loi en balayeurs.

Ce mode de répression devrait bien être employé dans quelques-unes de nos villes.

MONSTRE.—Thomas Lynch était ivre comme un goutat qu'il est quand il est entré dans la maison paternelle, No. 212, trente-septième rue Ouest, New-York, au milieu de la nuit de samedi. Son père, Patrick, a cru pouvoir se permettre de lui adresser des représentations au sujet de ses habitudes d'ivrognerie. Thomas, saisissant une hache, en a asséné un coup sur la tête du "vieux," qui est tombé à la renverse.

Mais la colère de l'ivrogne n'était pas assouvie. La hache est retombée une seconde fois sur la tête de Patrick, puis Thomas s'est mis à piétiner avec rage sur le corps de son père. Il a été arrêté de dessus sa proie par un policeman accouru aux cris de Mme Lynch, et c'est de cette dame que l'on tient les détails qui précèdent. Patrick Lynch est à l'hôpital. Bien que ses blessures soient très-dangereuses, la guérison n'est pas considérée comme absolument impossible.

COUP DE FUSIL QUIE PAIE.—Le major Fraser a tué d'un coup de fusil, à Saint-Denis de Kamouraska, un marsouin mesurant 18 pieds de long, et dont la valeur est de \$65.

Une statistique assez curieuse: il y a, en Allemagne, 4,055,000 inscrits sur les registres militaires. Sur ce nombre, 393,000 sont portés sur ce qui s'appelle la liste noire, pour ne pas avoir rempli leurs obligations envers l'Etat, et 100,000 ont quitté le pays pour s'y soustraire. On estime qu'un Allemand sur huit s'expatrie afin d'échapper au service militaire.

DISTRACTION.—On raconte qu'une dame de la haute société de New-York, aussi connue par sa charité que par ses fréquentes distractions, a été accostée dimanche, au sortir de l'église, par une espèce d'Hercule dégénéré qui lui a demandé l'aumône. La dame lui ayant fait observer qu'il semblait assez fort et vigoureux pour travailler, le vagabond a eu l'impudence de répondre qu'il était sourd-muet et il a reçu aussitôt une aumône abondante. Rentrée chez elle, la charitable distraite s'est apitoyée sur le misérable sort du pauvre sourd-muet qu'elle venait de rencontrer. "Etes-vous bien sûre, a demandé son mari, qu'il fut sourd-muet?—Certainement, il me l'a dit lui-même."

Deux cent trente-deux personnes ont péri par une explosion dans une mine, en Ecoesse.

Dix mille ouvriers des manufactures de cigares sont en grève à New-York.

Tandis qu'en Russie il faut, la plupart du temps, avoir recours à la violence pour contraindre les recrues à joindre leurs drapeaux, les autorités militaires ottomanes sont obligées d'user de la force pour renvoyer chez eux une foule de vieillards accablés des provinces les plus distantes et obstinés à vouloir servir en qualité de volontaires. Dernièrement, deux de ces vénérables barbes grises, se voyant exclu d'un train dirigé sur le théâtre de la guerre, trouvèrent moyen, soit par ruse ou par corruption, de tromper la surveillance des employés, et de se glisser dans un wagon qui les conduisit là où ils purent enfin respirer l'odeur de la poudre tout à leur aise.

Lors de la bataille du 11 septembre, devant Plevna, les musiciens de l'un des régiments d'Osman Pacha, rejeterent au loin, tambours, fifres, trompettes, etc., et, s'armant de fusils, ils marchèrent contre l'ennemi avec leurs camarades. Il a fallu augmenter les postes de garde dans les hôpitaux, afin d'empêcher les blessés, comme cela est si souvent arrivé, de s'échapper avant leur complète guérison pour retourner à leurs régiments, etc. etc.

RÉCOLTE ABONDANTE.—D'après les nouvelles de Toronto, on constate que la récolte de cette année est exceptionnellement abondante. On donne le chiffre de 30,000,000 de boisseaux pour le blé, et 10,000,000 pour l'orge.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Table with market prices for various goods in Montreal on November 9, 1877. Categories include Farine, Grains, Légumes, Laiterie, Volailles, Gibiers, Viandes, and Divers.

LES ÉCHECS

Adressez les communications concernant les Échecs à M. O. Trempe, No. 512, rue St. Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Autre solution des problèmes Nos. 63 et 64: M. Georges Guay, Québec.

Solutions justes du problème No. 66: MM. C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; Z. Delaunais, H. M. Québec; La. H. Chaperon, Malbaie; N. P. Sorel; A. C. Saint-Jean; J. L. P. M. Toupin, Dr. D. P. O. Giroux, Montréal.

Solutions justes du problème No. 67: MM. Ls. H. Chaperon, Malbaie; P. O. Giroux, Dr. D. M. Toupin, J. L. P., Montréal; C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; A. C. Saint-Jean; Z. Delaunais, H. M., Québec; N. P., Sorel.

H. M., Québec.—Pardou: les deux premières conditions impliquent forcément la troisième; quant à l'autre problème, nous l'avons en portefeuille, il paraîtra bientôt.

TOURNOI DE PROBLÈMES D'ÉCHECS No. 3.

La Detroit Free Press ouvre un tournoi d'échecs au monde entier.

Pour les trois meilleurs problèmes originaux, envoyés ensemble, à deux ou à quatre coups. Premier prix, 75 francs. Deuxième prix, 50 francs.

PHIX SPECIAUX.

Pour le meilleur problème à 2 coups, 20 francs. 4 00 Pour le meilleur problème à 3 coups, 30 francs. 6 00

Dans le cas où aucun prix spécial n'écherrait à un gagnant du premier ou du deuxième prix, le dit prix spécial sera adjugé au non-gagnant qui aura envoyé le meilleur problème au même nombre de coups.

George E. Carpenter sera le Juge des problèmes d'après les règles suivantes:

- 1. Pour l'élégance et la beauté de dessin, vingt points.
2. Originalité du dessin, vingt points.
3. Difficulté de solution, vingt points.
4. Exactitude de construction, vingt points.
5. Éléance de construction, vingt points.

Donnant ainsi soixante points à un problème de première classe. Aucun compositeur n'enverra plus d'une seule collection ou trois problèmes.

Chaque collection devra être accompagnée d'une devise pour les distinguer. Le tournoi se terminera le 30 mars 1878, et la proclamation du vainqueur paraîtra dans le Free Press simultanément avec la publication des trois problèmes primés.

TOURNOI DE SOLUTIONS.

Pour le plus grand nombre de solutions exactes aux problèmes reçus durant trois semaines après la publication des problèmes primés, les prix suivants seront donnés:

Table with prize amounts for the tournament solutions: Premier prix, 25 francs; Deuxième prix, 20 francs; Troisième prix, 15 francs; Quatrième prix, 10 francs; Cinquième prix, 5 francs.

PRINCIPES ET MAXIMES SUR LES ÉCHECS

IV

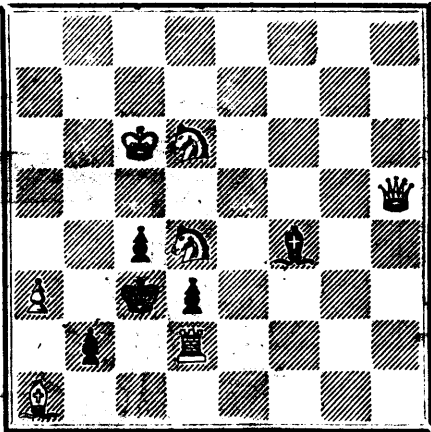
Ne posez pas les mains sur les carrés des cases qui doivent toutes et toujours être visibles à l'observation; que vos mains ne planent pas au-dessus du champ de bataille, comme ces ballons historiques de la bataille de Fleurus. Pour vous corriger de cette habitude, si vous l'avez contractée, rappelez-vous que le mouvement convulsif des mains qui semblent chercher quelque chose, est de mauvais augure dans une grave maladie.

(Stratégie raisonnée.)

PROBLÈME No. 70.

Composé par M. ATKINSON, Montréal.

Noirs.



Blancs.

Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME No. 66.

- Blancs: 1 T 4e R, 2 F 6e D, 3 T 8e T, 4 T pr C, échec et mat.
Noirs: 1 C 2e R, 2 F 3e D, 3 F 5e C, 4 T pr C, échec et mat.
Et autres variations d'après la marche du cavalier.

PROBLÈME No. 71.

Composé par M. D'ORVILLE.

- Blancs: 1 R 1er T R, 2 D 8e F D, 3 C 4e C R, 4 C 6e R.
Noirs: 1 R 2e F R, 2 D 2e, 3 C 1er T R, 4 C 2e T R.
Les blancs jouent, font échec et mat en 2 coups.

SOLUTION DU PROBLÈME No. 67.

- Blancs: 1 D 6e F R, 2 T 8e R, échec et mat.
Noirs: 1 F joue.

12ÈME PARTIE

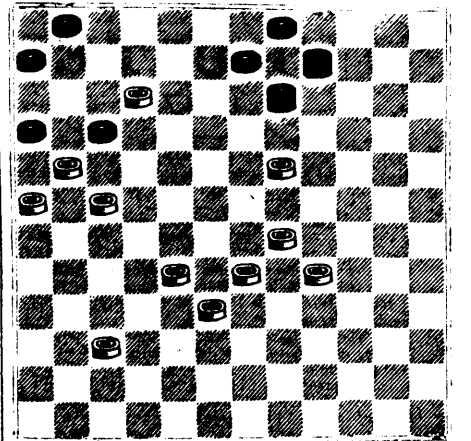
Nous empruntons la partie que nous publions aujourd'hui à un journal d'Australie, l'Adelaide Observer. (La T D doit être ôtée du côté des blancs.)

- Blancs: M. H. CHARLICK. Noirs: M. A. J. LAUGHTON.
1 P 4e R, 2 P 4e D, 3 C 3e F R, 4 P 3e F, 5 P pr P, 6 F 4e F D, 7 F pr P, 8 F 5e C R.
1 P 4e R, 2 P pr P, 3 F 5e C, échec, 4 P pr P, 5 F 4e F, 6 P 4e D, 7 D 3e F, 8 D 3e C D.
Et les blancs annoncent échec et mat en 4 coups.

LE JEU DE DAMES

Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, devront les adresser à l'éditeur du Jeu de Dames, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLÈME No. 97. Composé par C. A., Montréal. NOIRS



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 97

Table showing the number of solutions for the problem, categorized by the number of moves (de) for both Blancs and Noirs.

Solutions justes du Problème No. 97

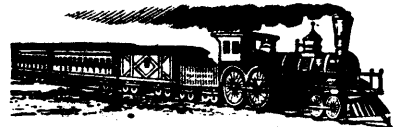
Montréal:—P. A. Sicard et Aug. Demers.

Sainte-Cunégonde: Alex. Lacaille.

North Brookfield, Mass.:—D. Puzé.

NAISSANCE

A Beauharnois, le 1er courant, la dame de M. J. A. Lapointe, agent de L'Opinion Publique, un fils.



AVIS

AUX

ENTREPRENEURS.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC, MONTREAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL.

Extension de la ligne depuis Aylmer jusqu'à la rivière Quio.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues par les Commissaires de ce chemin de fer, à leur bureau, à Québec, No. 57, rue Dalhousie.

Jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 30 NOVEMBRE courant,

pour faire le terrassement et les ponts, etc., sur cette partie du prolongement de la ligne de ce chemin de fer, depuis Aylmer jusqu'à la rivière Quio, formant une longueur d'environ 23 milles.

Les plans, devis et cahiers des charges seront déposés et visibles tous les jours juridiques entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M., le ou après le 15 novembre courant, chez l'ingénieur en Chef, dans les bureaux des dites Commissaires, où l'on pourra se procurer des blancs imprimés de soumission.

L'ouvrage sera divisé en sections de 5 milles chacune; et une soumission séparée devra être faite pour chaque section.

Les soumissions devront être faites en tous points conformes aux blancs imprimés, sans quoi elles ne seront pas prises en considération; et dans le cas d'une soumission faite par une société commerciale, cette soumission devra porter la signature et indiquer le genre d'occupation et le lieu de résidence de chacun des associés. Et pour la pleine exécution du contrat à intervenir, des garanties satisfaisantes devront être fournies.

Chaque soumission devra porter la signature et indiquer le genre d'affaires et le lieu de résidence de deux personnes responsables et solvables, domiciliées dans la Puissance du Canada et consentant à se porter cautions pour l'exécution des présentes conditions, ainsi que pour l'achèvement en entier des travaux mentionnés au contrat.

Les Commissaires ne s'obligent pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

(Par ordre.)

E. MOREAU, SECRÉTAIRE.

Québec, 6 novembre 1877.

N. B. Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.



SAISON DE PROHIBITION POUR LA TRUITE 1877.

LE PUBLIC est par les présentes informé du changement fait par le Gouverneur-Général en Conseil dans la saison de prohibition pour le saumon poisson dans la province de Québec.

"Il est défendu de pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession la TRUITE (Salmo Fontinalis) du 1er OCTOBRE au 31 DECEMBRE."

Toutes les personnes bien disposées sont priées de donner au Gardé-Pêche local les informations et l'assistance en leur pouvoir, pour l'aider à faire exécuter les règlements ci-dessus.

Les plaignants recevront la moitié des pénalités imposées, et seront payés pour leurs frais et présence comme témoins.

Toute personne enseignant les dispositions du règlement ci-dessus mentionné sera passible d'amende et frais, et sujette à l'emprisonnement.

Par ordre, W. F. WHITCHER, Commissaire des Pêcheries, Département de la Marine et des Pêcheries, Branche des Pêcheries, Ottawa, 1er octobre 1877.—8-43-5-46.

Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.

Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indispositions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué.

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA. Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens.

Le Dr. THAYER Oculiste & Auriste



M.D., C.D., de l'Université McGill, diplômé en médecine et docteur en pharmacie à l'école des apothicaires à Londres, étant revenu à Montréal après un long voyage sur le continent européen, peut être consulté tous les jours sur toutes les maladies, à sa résidence,

39 Beaver Hall Terrace.

Le Dr. THAYER guérit en un instant les personnes qui louchent, enlève la fistule lacrymale et fait cesser la cataracte; il pose aussi des yeux artificiels sans opération antérieure.

8-36-52-140

MÉDAILLE EXPOSITION — PARIS 1875 Pâte Codéine Zed. Le Sirop et la Pâte du Dr Zed procurent un calme rapide dans les cas d'irritations de poitrine ou des poumons, bronchites, coqueluches, rhumes, catarrhes, etc.

Dépôt: à Montréal, A. DELAÛ; à Québec, BRASSARD, pharmacien. DÉPÔTS: — A. DELAÛ, 156, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

BOTANIQUE

"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages orné de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches): Cartonné, 40c.—\$4.00 la douzaine. L.) même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin.

Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché.....\$1.20 même par la poste.....\$1.20

S'adresser à LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

"L'INTENDANT BIGOT," PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents

S'adresser à LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

LES OVULES SUÉDOIS Seul remède efficace et agréable.

Consultation des plus habiles Docteurs de Paris pour les Cas chroniques et pour toutes les Maladies. Montréal, et dans les principales Pharmacies.

DÉPÔTS: — A. DELAÛ, 156, RUE NOTRE-DAME (Compagnie d'Importation des Spécialités Pharmaceutiques Françaises), ET LES PRINCIPALES PHARMACIES.

Province de Québec, Département de l'Immigration du Gouverneur. Les personnes qui auraient besoin de Fermiers, Artisans, Serviteurs et autres, devront s'adresser à B. IBBOTSON, Agent de l'Immigration du Gouverneur 8-20-26-115 No. 19, rue St. Bonaventure.

ABEL PILON & Cie. 33, RUE DE FLEURUS, PARIS.

Credit Littéraire & Musical, POUR L'ACQUISITION DE LA MUSIQUE ET DES LIVRES. Fourniture immédiate des meilleurs ouvrages de LITTÉRATURE, DROIT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, etc., etc., ainsi que des publications MUSICALES des principaux éditeurs de Paris.

Mode de crédit pour tous les ouvrages du Catalogue Abel Pilon & Cie.

Toute demande jusqu'à vingt piastres est payable une piastre par mois, et au-dessus de cette somme, le paiement mensuel est égal au vingtième du montant de la facture.

Frais de douane et de transport payables à l'arrivée des ouvrages. S'adresser à M. K. DANSEREAU, 17, CÔTE ST. LAMBERT, MONTRÉAL, Agent de MM. Abel Pilon & Cie., de Paris, pour la Puissance du Canada.

VOIR LES CATALOGUES ET SPÉCIMENS 8-11-52-98.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

A. BEAUCHEMIN & CIE. MANUFACTURIERS DE MOULINS à Battre

Nous avons l'honneur de vous informer qu'ayant acheté de M. Page, manufacturier de Moulins à Battre, qui se retire des affaires, tous ses patrons et modèles; nous profitons de cette occasion pour vous avertir de venir à notre établissement lorsque vous aurez besoin de quelques morceaux pour réparer vos Moulins à Battre, Faucheuses et Râteaux, et de plus, que nous avons à notre boutique une grande quantité de Moulins à Battre, Faucheuses, Râteaux, que nous vendons à très-bas prix et à des conditions faciles.

A. BEAUCHEMIN & CIE. MANUFACTURIERS DE MOULINS à Battre 304 et 304 1/2, RUE CRAIG, MONTRÉAL. 8-30-17-137

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la possession de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande, dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées.

Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tels avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Cons. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 23 janvier 1877. 8-20-14-1

MANUFACTURE DE VINAIGRE DE MONTREAL, No. 41, RUE BONSECOURS.

PRIX A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE ET PREMIER PRIX A LA DERNIERE EXPOSITION DE MONTREAL.

Certificats des hommes les plus compétents constatant que ce Vinaigre est l'un des meilleurs Vinaigres du monde entier. 8-20-52-118 MICHEL LEFEBVRE, Propriétaire

FAITES USAGE DU SIROP EXPECTORANT, DE L'ELIXIR TONIQUE et du SIROP DES ENFANTS du Dr. J. EMERY CODERRE.

64, RUE ST. DENIS, Coin de la RUE DORCHESTER A vendre chez toutes les Pharmacies.

\$100 par mois réalisés en vendant notre livre à copier les lettres, qui n'exige ni presse ni eau. Envoyez une estampille pour une circulaire. Agent rembourse. A. ELKIN, Chambre 11, No. 46, Church St., Toronto. 8-18-52-109

MOULIN A VENT AUTOMATIQUE D'HALLADY

POUR POMPER L'EAU SUR LES FERMES, SUR LES CHEMINS DE FER, ETC. C'est le Moulin à vent le plus économique, eu égard au pouvoir, au fini et aux matériaux qui entrent dans sa construction, et l'on garantit entière satisfaction. Demandez le Catalogue illustré et la Liste des Prix.

CHARLES GARTH & Cie Dominion Metal Works, 536 a 542, RUE CRAIG.

ANTI-GOUTTEUX BOUBÉE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF spécial, autorisé, présenté à l'Académie de Médecine de Paris et breveté en 1846. Ordonné depuis plus d'un demi-siècle par les plus célèbres Médecins de Paris et de tous les pays comme un remède infallible contre: GOUTTE ET RHUMATISMES. Soulage instantanément les douleurs et guérit radicalement. Montréal: A. DELAÛ, agent pour le Canada, et près Pharm. DÉPÔT GÉNÉRAL: 4, rue de l'Échiquier, PARIS.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE THE COOK'S FRIEND NE FAILLIT JAMAIS ET EST Vendue chez tous les Epiciers respectables. 8-19-52-112

COLLEGE MILITAIRE DE KINGSTON.

Les Examens Semi-Annuels pour les candidats à l'admission comme cadets au Collège Militaire, auront lieu aux Quartiers-Généraux des Districts Militaires dans lesquels ces candidats résident, le 3 Juillet et le 18 Décembre prochains (1877). Tous les renseignements nécessaires peuvent être obtenus sur demande à l'Adjudant-Général à Ottawa, ou aux Députés-Adjudants-Généraux des Districts Militaires. Les demandes pour admission doivent être adressées à l'Adjudant-Général au moins un mois avant la date de l'examen.

(Par ordre) W. POWELL, Colonel, Adjudant-Général, Quartiers-Généraux, Ottawa, 11 avril 1877. 8-182-6-116

CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la possession de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande, dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées.

Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tels avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Cons. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 23 janvier 1877. 8-20-14-1

ON SE DEMANDE OU EST LE JOLI MAGASIN DE MODES ET DE MARCHANDISES DE GOUT

qu'il y avait sur la rue Ste. Catherine près de la rue Jacques Cartier; eh! bien, mesdames, vous n'avez qu'à vous rendre au No. 573, rue Ste. Catherine, entre les rues Montcalm et Wolfe, à l'enseigne du Chapeau Rouge, et vous y trouverez un assortiment complet de toutes espèces de marchandises, spécialement dans les modes importées directement d'Europe. Chapeaux garnis gratis

JOS. ROY, 573, RUE STE. CATHERINE, A l'Enseigne du Chapeau Rouge. 8-15-54-10

GELINAS, AVOCAT, No. 44, Rue St. Vincent (en face de l'Hôtel Richelieu), Montréal.

EM. TERQUEM Commissionnaire en Marchandises (Ex-représentant des Éditeurs Français à l'Exposition de Philadelphie)

2, BOULEVARD POISSONNIERE, PARIS a le plaisir d'informer messieurs les Libraires et Négoceants du Canada, qu'il se charge de tous leurs achats sur la place de Paris, soit en livres ou tous autres articles. Il serait heureux de répondre à toute demande de renseignements.

Il sollicite également la faveur des ordres des membres du Clergé pour les fournitures des Institutions catholiques. Les commissions remises seront l'objet d'une attention la plus scrupuleuse. 8-20-52-116

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.